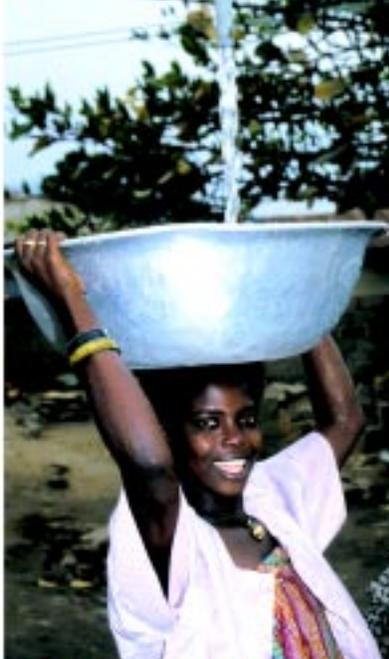


33163



NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

NOVEMBRE 2004

Guide pratique pour les projets multisectoriels d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural

Conçu par :
les groupes thématiques
Approvisionnement en eau potable
et assainissement en milieu rural
et
Fonds sociaux



THE WORLD BANK



Guide pratique pour les projets multisectoriels d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural

Conçu par :
les groupes thématiques
Approvisionnement en eau potable et
assainissement en milieu rural
et
Fonds sociaux



THE WORLD BANK





A V A N T - P R O P O S

Les groupes thématiques Approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et Fonds sociaux ont conjointement coordonné la conception et le lancement d'un outil consultable sur Internet au cours de l'exercice 2003 destiné aux projets multisectoriels d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (AEPA) en milieu rural. Ce site a été complété par une petite brochure accompagnée d'un CDROM comportant les principales directives et des conseils pratiques en anglais, espagnol et français. Le guide pratique est destiné à fournir des conseils utiles et pragmatiques aux responsables d'équipes de programmes de fonds sociaux et de développement communautaire et aux clients pour améliorer la qualité et la pérennité des investissements AEPA.

Ce guide pratique a été testé sur le terrain par les deux groupes thématiques afin de valider sa mise en application et de vérifier s'il permettait effectivement d'atteindre les objectifs assignés. Un spécialiste AEPA a été envoyé au Bénin dans une première phase, sur demande de responsables d'équipes multisectorielles, pour vérifier si le guide pratique pouvait être mis en application et pour identifier le cas échéant les révisions à y apporter. Lors d'une seconde phase, une expertise d'évaluation du guide pratique a été confiée à trois responsables d'équipes de projets multisectoriels (Indonésie KDP3, Projet d'appui aux services des Comores et Fond social égyptien) qui ont apporté leurs recommandations.

Trois thèmes d'approfondissement ont été retenus suite à la synthèse des recommandations de ces quatre responsables d'équipes de projet : (a) hygiène et assainissement ; (b) suivi et évaluation (y compris l'évaluation des impacts) ; et (c) questions institutionnelles. Une section «Questions clés» a été ajoutée pour y répondre avec de nouveaux outils organisés en fonction des questions suivantes : (a) cadre politique et institutionnel ; (b) promotion de l'hygiène et de l'assainissement ; (c) suivi et évaluation des projets ; (d) évaluation des impacts ; et d'autres questions jugées importantes ont été ajoutées comme (e) modalités de financement; et (f) réplication. La version sur Internet est plus complète, **mais cette publication comporte des outils supplémentaires couvrant les questions ci-dessus dans les sections en annexe.**

On a décompté 33 000 accès aux pages du site depuis son lancement en décembre 2002 et le Bureau d'aide de l'eau a reçu des demandes de CDROM et de publications en plusieurs langues. Cette initiative a incité d'autres secteurs à produire des guides pratiques du même type. Les révisions du guide pratique 2004 ont été coordonnées par Parameswaran Iyer et David Warren et il a été mis en forme par le consultant Mariana Felicio.

Parameswaran Iyer

Co-Président du groupe thématique d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural

David Warren

Président du groupe thématique Fonds sociaux

Mariana Felicio

consultant E.T., Réseau de développement humain



A V A N T - P R O P O S (ÉDITION 2002)

Les projets multisectoriels et parmi eux, les fonds sociaux, sont de plus en plus souvent utilisés comme des mécanismes permettant d'acheminer des ressources financières vers les communautés, afin que celles-ci puissent entreprendre leurs propres activités de développement. De manière générale, cette nouvelle formule offre des moyens plus efficaces de réaliser des investissements à la base et peut accroître le niveau d'autonomie des communautés dans la mesure où celles-ci définissent elles-mêmes leurs priorités et dirigent elles-mêmes l'exécution des sous-projets, y compris la passation de marchés, l'adjudication des contrats et l'administration des fonds. Par contre, on constate aussi que trop souvent l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (AEPA) dans les projets multisectoriels reste un enjeu difficile en termes de pérennité et d'utilisation effective des services améliorés. Lorsque l'on sait que les deux-tiers environ des financements de la Banque mondiale en direction du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural se font dans le cadre de programmes d'investissements multisectoriels, on mesure la nécessité d'avoir, pour ces programmes, des composantes AEPA qui soient judicieusement conçues.

Le présent document cherche donc à contribuer à améliorer la qualité et la pérennité des investissements en AEPA effectués au niveau des communautés via des projets multisectoriels, en mettant à la disposition des équipes de projet un assortiment de conseils, directives et outils pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des composantes AEPA dans ce type de projets. Le lectorat visé comprend le personnel de la Banque, les agents des gouvernements, les consultants, ainsi que d'autres acteurs impliqués dans l'élaboration et l'exécution de programmes de développement gérés par les communautés.

Ce travail a été financé par le Partenariat pour l'Eau entre la Banque mondiale et les Pays-Bas, un dispositif qui appuie les opérations de la Banque destinées à fournir aux pauvres de meilleurs services d'eau et d'assainissement (pour obtenir des renseignements sur le Partenariat, consulter [http : //www.worldbank.org/watsan/bnwp](http://www.worldbank.org/watsan/bnwp)).

Jamal Saghir
Directeur, Eau et énergie

Robert Holzmann
Directeur, Protection sociale

T A B L E D E S M A T I È R E S

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS (ÉDITION 2002)

INTRODUCTION

- | | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | PRINCIPES DE L'AEPA | 11 |
| 1.1 | Caractéristiques des AEPA | |
| 1.2 | Définitions AEPA : Approche par la réponse à la demande et par le consentement à payer | |
| 1.3 | Le cadre politique et institutionnel compte ! | |
| 1.4 | Principes essentiels | |
| 2. | L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE | 21 |
| 2.1 | Pourquoi l'évaluation sectorielle rapide est-elle importante ? | |
| 2.2 | Rôles et responsabilités | |
| 2.3 | Choix de technologies | |
| 2.4 | Financement et recouvrement des coûts | |
| 2.5 | Questions juridiques | |
| 2.6 | Programmes en cours | |
| 2.7 | Formuler la stratégie | |
| 2.8 | Résultats attendus | |
| 3. | PROMOTION DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT | 29 |
| 3.1 | La promotion est un besoin essentiel | |
| 3.2 | Quelques définitions | |
| 3.3 | Directives de promotion | |
| 3.4 | Comment utiliser le guide pratique disponible sur Internet | |

4. L'AEPA DANS LE CYCLE DU PROJET 33

- 4.1 Le cycle du projet
- 4.2 Promotion
- 4.3 Mise en œuvre
- 4.4 Pré-sélection
- 4.5 Formulation des propositions
- 4.6 Évaluation
- 4.7 Exécution du projet avec l'appui de la communauté
- 4.8 Exploitation et entretien Suivi et évaluation

5. RESSOURCES 43

Annexe I : Modèle de termes de référence pour la composante AEPA de l'évaluation-pays (« Country Assessment »)

Annexe II : Liste de contrôle pour l'ESR – disponible en français

Annexe III : Modèle de termes de références pour la mise au point d'une intervention en AEPA

Annexe IV : Liste de contrôle pour la mise au point de la composante du sous-projet AEPA

Annexe V : Liste des documents requis pendant la préparation du projet

Annexe VI : Sommaire-type du manuel de procédures du projet

Annexe VII : Liste d'indicateurs de réalisation basée sur les services en AEPA

Annexe VIII : Repères pour l'établissement des termes de référence des missions de supervision du projet

Annexe IX : Modèle de termes de références pour la mise au point d'une intervention d'un spécialiste en hygiène

Annexe X : Modèle de statuts d'un Comité villageois de l'eau et de l'assainissement

Annexe XI : Repères pour l'établissement d'indicateurs-clés de suivi et d'évaluation de projets

Annexe XII : Indicateurs d'évaluation de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des incidences sur la santé

Annexe XIII : Documentation en ligne et autres

Annexe XIV : Liens utiles

TABLEAUX ET SCHÉMAS

Tableau 1. Principes de base pour la conception de services communautaires d'eau et d'assainissement 16

Tableau 2. Récapitulatif : Évaluation sectorielle rapide – Documents disponibles 22

Tableau 3. Récapitulatif : L'AEPA dans le cycle des projets – Documents disponibles 35

Schéma 1. Déterminer le rôle de l'AEPA dans les projets multisectoriels : algorithme de décision 28

Schéma 2. Interactions entre le projet et la communauté dans le cycle du projet 34

Schéma 3. Du suivi à l'évaluation des impacts 41

COMMENT UTILISER LE GUIDE PRATIQUE POUR LES PROJETS MULTISECTORIELS D'AEPA

« Si près de 50 ans passés à installer des systèmes hydrauliques villageois nous ont appris une chose, c'est que lorsqu'il n'y a pas, de la part de la communauté, de participation aux processus de planification et de décision, ni d'engagement par rapport au bon fonctionnement et à l'entretien du système, la vie de celui-ci est de courte durée. »

Arthur Okun

On a de plus en plus souvent recours aux projets multisectoriels et parmi eux, aux fonds sociaux et aux projets de « développement mené par la communauté » (Community-Driven Development, ou CDD), comme mécanismes permettant d'acheminer des ressources vers les communautés qui leur permettent de réaliser des actions d'auto-développement. Cette nouvelle formule offre généralement des moyens plus efficaces de réaliser des investissements fondés sur une approche communautaire et permet aussi d'accroître le niveau de responsabilité des communautés, dans la mesure où celles-ci définissent elles-mêmes leurs priorités et dirigent elles-mêmes l'exécution des sous-projets.

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (AEPA) font souvent partie des grandes priorités de développement pour les communautés et il y a beaucoup d'exemple de ces dernières prenant une part active à la planification et à l'exécution des sous-projets d'AEPA. Mais le problème principal demeure de savoir comment assurer la qualité et la pérennité des services d'eau et d'assainissement que ces sous-projets fournissent.

Des dizaines d'années d'expérience ont laissé un corpus de savoirs qui peut être utile et instructif pour ceux qui doivent traiter ces questions. Le présent guide a été conçu pour aider les chefs d'équipes de projets multisectoriels à exploiter ces connaissances. Le contenu du guide est réparti en quatre grandes sections :

- 1. Principes de l'AEPA.** Cette section traite des thèmes spécifiques au secteur et dégage les postulats qui sous-tendent les pratiques recommandables en AEPA.
- 2. L'évaluation sectorielle rapide.** La première étape consiste à mener une évaluation sectorielle pour déterminer comment intégrer des composantes AEPA dans un projet multisectoriel. On obtient ainsi une vue d'ensemble des contraintes principales, mais aussi des opportunités ouvertes par la mise en place de services d'AEPA dans le pays, permettant de fournir les bases de l'élaboration d'une stratégie d'intégration de l'AEPA dans le projet multisectoriel.
- 3. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement.** Cette nouvelle section présente les changements de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement qui peuvent être obtenus grâce à la promotion. Elle présente des directives, à l'intention des communautés rurales, de conception des composantes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement.
- 4. L'AEPA dans le cycle du projet.** Cette section propose un cadre méthodique pour la mise en œuvre de chacune des étapes du cycle du sous-projet dans lesquelles interviennent des investissements en AEPA.
- 5. Matériel d'appui.** On trouvera ici des termes de référence (TdR), des listes de contrôle et d'autres outils pour l'évaluation sectorielle rapide et l'intégration de l'AEPA dans le cycle du projet, ainsi que des renvois bibliographiques à des documents électroniques ou à des liens Internet et d'autres adresses utiles.

La succession des étapes à suivre pour incorporer une composante AEPA dans un projet multisectoriel est présentée à la page suivante.

QUE DOIS - JE FAIRE ?

1^{ÈRE} ÉTAPE

Quoi : Faire le point sur la situation du pays et définir une stratégie d'AEPA pour le projet.

Mener une évaluation sectorielle rapide de la politique et du cadre institutionnel, passer en revue les objectifs prévus par le projet, et décider de la meilleure façon de procéder pour intégrer l'AEPA au projet.

Qui : Un ou des consultants de compétence internationale, expert en AEPA ou spécialiste de la Banque. L'idéal serait d'avoir une équipe composée de consultants disposant de compétences technique, sociale et financière.

Résultat : Un bilan sur la situation du secteur dans le pays, le choix d'une stratégie pour l'AEPA pour le projet et une contribution au Document de concept du projet (« Project Concept Document »), ainsi qu'au cadre logique (ou « logical framework », un outil de conception et de planification des projets).

2^{ÈME} ÉTAPE

Quoi : Élaborer les interventions AEPA pour le projet, établir les règles du projet et concevoir un manuel de procédures. Mettre au point une stratégie d'exécution, définir les activités du projet et énoncer les règles qui gouverneront le financement des sous-projets d'AEPA.

Qui : Le bureau national du projet, en coordination avec les agences sectorielles, avec ou sans l'assistance d'un ou de plusieurs consultants locaux ayant une expertise en AEPA tant pour les aspects techniques que pour les aspects socio-économiques.

Résultat : Définition de la composante AEPA et version finale du manuel de procédures.

3^{ÈME} ÉTAPE

Quoi : Revoir la composante AEPA au cours de l'évaluation du projet. Ré-examiner et se mettre d'accord avec le Gouvernement sur : la stratégie d'exécution, la configuration de la composante et le manuel de procédures ; rédiger la version finale des aspects d'AEPA dans le cadre logique du Document d'évaluation du projet (ou PAD, « Project Appraisal Document ») et, le cas échéant, dans les analyses thématiques du PAD (« Project Appraisal Analyses »).

Qui : Un consultant de compétence internationale, expert en AEPA ou spécialiste de la Banque, en tant que membres de l'équipe d'évaluation.

Résultat : Document d'évaluation du projet (PAD).

4^{ÈME} ÉTAPE

Quoi : Mettre le projet à exécution, assurer le suivi et établir des comptes rendus réguliers. Superviser les évaluations effectuées par la communauté ; évaluer les réalisations des sous-projets achevés et prendre les mesures correctives nécessaires.

Qui : Le bureau national du projet et les communautés, avec ou sans l'assistance d'un consultant local.

Résultat : Rapports d'état d'avancement, rapports d'évaluation.

5^{ÈME} ÉTAPE

Quoi : Apporter un appui à l'exécution et mener des évaluations. Organiser régulièrement des missions de supervision et évaluer les résultats.

Qui : Un consultant de compétence internationale, expert en AEPA ou spécialiste de la Banque, en tant que membres de l'équipe de la Banque d'appui à l'exécution.

Résultat : Aides-mémoires, rapports d'évaluation.

1. PRINCIPES DE L'AEPA

1.1 Caractéristiques clés des AEPA

Qu'est-ce que l'AEPA ? L'AEPA assure l'approvisionnement des communautés en eau potable d'usage domestique (par exemple pour la boisson, l'alimentation, la cuisine, le bain et l'hygiène) et nécessite un approvisionnement continu en eau de très bonne qualité. Dans les pays en développement, les familles et surtout les femmes, consacrent un temps considérable à essayer de se procurer suffisamment d'eau pour ces usages. Les systèmes d'eau potable remplacent en général des sources d'eau traditionnelles telles que les rivières et les puits ouverts, souvent contaminés et éloignés des habitations. Une gamme de technologies permet un meilleur accès à l'eau, depuis les puits protégés équipés de pompes manuelles, jusqu'aux dispositifs plus complexes à écoulement gravitaire ou aux réseaux publics d'approvisionnement raccordés à des bornes-fontaines ou aux domiciles. Les solutions techniques sont étroitement tributaires du site et dépendront d'une série de particularités, dont : la demande émanant de la communauté, l'accessibilité économique et le consentement à payer, la taille de la communauté et la densité des ménages, les ressources en eau, la disponibilité en électricité et les caractéristiques topographiques.

Les bénéfices en termes de santé liés à l'amélioration des services d'eau et d'assainissement résultent essentiellement de l'utilisation effective et durable de l'eau potable, comme moyen d'hygiène et de l'élimination des risques liés aux excréments humains. Pour atteindre de tels objectifs, on doit généralement avoir recours à des campagnes intensives de sensibilisation des communautés, qui s'inspirent des pratiques en usage et des croyances de la population. Les solutions techniques liées à l'assainissement varieront surtout en fonction des préférences des ménages et tiendront compte de nombreux facteurs, tels que la place des femmes et des hommes dans la société et d'autres aspects culturels, les matériaux de construction traditionnels, les coûts, la disponibilité d'une alimentation en eau, les enjeux environnementaux et l'existence d'un cadre de politique générale et de réglementations appropriées.

Les services d'AEPA doivent être payants et gérés. L'expérience acquise dans ce domaine enseigne que les meilleures modalités de gestion des services d'AEPA sont celles qui responsabilisent la communauté. À condition toutefois que celle-ci soit responsable et représentative ; qu'elle ait la capacité d'exécuter les tâches qui lui échoient ; mais aussi, que des mécanismes convenables de tarification et de recouvrement des coûts soient en place pour couvrir les dépenses de fourniture des services. Il est essentiel, par ailleurs, que les communautés décident des questions de coûts en connaissance de cause. L'estimation des tarifs doit aussi tenir compte des coûts de l'entretien. Les années de pratique ont également démontré que les comités de gestion communautaires doivent pouvoir bénéficier *en continu* d'une assistance technique, laquelle peut provenir des autorités locales, d'une agence sectorielle de l'État ou du secteur privé.

Le cadre politique et institutionnel dans lequel le projet multisectoriel va être implanté, de même que l'ensemble des règlements et procédures qui seront adoptés au cours de son exécution, sont deux facteurs déterminants du succès et de la viabilité à long-terme des sous-projets communautaires d'AEPA. Il est important que le rôle et les responsabilités des parties prenantes (communautés, secteur privé et État) soient clairement définis et s'inscrivent dans un cadre juridique d'appropriation et de gestion satisfaisant. Celui-ci devra inclure, sans s'y limiter, une association d'usagers de l'eau autonome et élue par la communauté qui gère les services, établit le barème des tarifs et gère les fonds.

Le renforcement des capacités et la formation au niveau local sont d'autres éléments indispensables au succès du projet. Il ressort, à la lumière de l'expérience, que pour assurer l'exploitation et l'entretien continus des installations, les communautés doivent : avoir reçu une formation avant, pendant et après la construction de l'infrastructure ; pouvoir opérer des choix à partir de toutes les options disponibles ; et avoir l'occasion de développer leurs compétences.

Deux des caractéristiques fondamentales de l'AEPA peuvent être résumées comme suit :

≈ **Première caractéristique clé : l'AEPA suppose la fourniture continue d'un service qui doit être géré et qui engendre des coûts.** Ce principe de base doit être accepté si l'on doit améliorer les résultats des sous-projets d'AEPA. Il faut assurer un niveau de service fiable et abordable pour la communauté et que celle-ci soit prête à payer.

≈ **Seconde caractéristique clé : On tend de plus en plus à considérer l'eau comme un bien tant économique que social.** C'est ce que traduit le consentement à payer le coût des services des usagers. De par le monde, les praticiens de l'AEPA s'entendent pour juger que cette notion – englobée dans l'approche par la réponse à la demande (ou DRA, « demand-responsive approach ») – conditionne le succès des projets

d'approvisionnement en eau, parce qu'elle fournit, d'une part, la base d'un dispositif d'exploitation et d'entretien durable des installations et, d'autre part, un cadre à partir duquel les communautés peuvent prendre des décisions éclairées quant au niveau de services qu'elles souhaitent obtenir et qu'elles peuvent financer.

Autres caractéristiques corollaires :

≈ **Les composantes d'AEPA ont des conséquences directes et immédiates sur le bien-être des personnes.** La défectuosité ou le mauvais fonctionnement des systèmes d'AEPA ont des effets directs sur le bien-être des bénéficiaires – qui sont privés d'eau pour leurs besoins quotidiens essentiels. Le coût social d'une mauvaise organisation de l'exploitation et de l'entretien est donc fort élevé.

≈ **Les composantes d'AEPA sont généralement transversales.** Les bénéfices potentiels et, à terme, les objectifs de réduction de la pauvreté qui justifient les investissements en eau potable, ne peuvent se concrétiser pleinement sans l'intervention d'efforts complémentaires en matière d'hygiène et d'assainissement, de protection de l'environnement et de consommation durable d'eau potable.

≈ **Les investissements en AEPA comportent de multiples options, tant en termes de configuration technique qu'en termes de niveau de service.** Les communautés doivent connaître et pouvoir choisir entre les options possibles, car de leur choix dépendront la taille des investissements et les coûts d'exploitation/entretien à venir.

≈ **Pour assurer une fourniture de service durable, il faut respecter des normes de qualité.** Seul un travail de qualité peut produire des investissements durables à long terme. La construction et l'équipement des installations doivent donc être exécutées, dès le départ, par des professionnels qualifiés et expérimentés.

≈ **Les volets d'hygiène et d'assainissement doivent être traités comme des activités distinctes au sein du secteur de l'AEPA.** Contrairement à ce qui a trait à l'alimentation en eau, les systèmes d'assainissement rural – y compris les installations de latrines et de drainage – ne se prêtent généralement pas à une logique de « services contre paiement ». Ils ont en revanche une importante *dimension non matérielle, axée sur la prise de conscience et le changement de comportements* jusqu'au niveau des ménages, reconnaissent aux femmes un rôle prépondérant et impliquent d'établir des liens avec des projets d'éducation et de santé.

≈ **L'AEPA recouvre aussi bien les aspects techniques que socio-économiques.** Les projets efficaces et durables d'AEPA prennent en compte non seulement l'investissement en infrastructures (puits, canalisations, pompes et latrines par exemple), mais aussi les aspects liés à la gestion des services et à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène.

1.2 Définitions AEPA : Approche par la réponse à la demande et consentement à payer

Les concepts d'Approche par la réponse à la demande et par le consentement à payer, qui sont liés, sont fondamentaux dans la théorie de l'AEPA.

L'idée d'une stratégie basée sur l'Approche par la réponse à la demande (Demand Responsive Approach – DRA) repose sur quatre grands principes : (a) l'eau devra être gérée de plus en plus comme un bien aussi bien économique que social ; (b) la responsabilité de sa gestion devra revenir au niveau le plus proche possible de la base ; (c) une vision intégrée de l'utilisation globale des ressources en eau est la plus indiquée ; et (d) les femmes devront jouer un rôle primordial dans la gestion de l'eau.

Les caractéristiques fondamentales de l'approche par la réponse à la demande peuvent être résumées comme suit :

1. Les membres de la communauté sont informés et décident :

≈ S'il faut participer au projet

≈ Quelles options de technologies et de services retenir, selon ce que l'on consent à payer pour obtenir différents niveaux de services (les niveaux les plus élevés étant les plus onéreux)

≈ Quand et selon quelles modalités les services seront-ils fournis

≈ Comment les fonds sont-ils gérés et comptabilisés

≈ Comment devront s'effectuer l'exploitation et l'entretien des installations.

2. Le Gouvernement joue un rôle de facilitation, il établit des politiques et des stratégies nationales claires, encourage une consultation large entre les partenaires, facilite le renforcement des capacités et l'acquisition de nouveaux savoirs.

3. Il convient de créer un environnement propice à la participation d'un large éventail de fournisseurs de biens, de services et d'assistance technique aux communautés, y compris le secteur privé et les ONG.

4. L'information circule convenablement jusqu'à la communauté, des procédures doivent être adoptées qui permettront de faciliter la prise de décision concernant des actions collectives au sein de la communauté, ainsi qu'entre la communauté et les autres intervenants.

Si l'on comprend que l'eau est un bien économique, il est aussi vrai que les pauvres ne diffèrent guère des autres du point de vue de leur consentement à payer des services d'alimentation en eau et d'assainissement adéquats. Dans la plupart des pays, les habitants paient déjà l'eau et les services d'assainissement, que ce soit sous forme de temps, de travail, ou d'argent. La pratique a également montré que les ménages, si on le leur demande, consentent généralement à payer davantage que le taux en vigueur pour l'eau et l'assainissement.

Plusieurs méthodes sont actuellement utilisées pour quantifier le consentement à payer au niveau des sous-projets:

≈ Déterminer ce que paient les ménages dans des contextes comparables ayant cours actuellement (enquêtes sur les préférences révélées)

≈ Mener des enquêtes sur les ménages, en procédant par exemple à des évaluations quantitatives

≈ Interroger des groupes de consommateurs sur diverses options de services et de paiement.

Au stade de l'évaluation de ces alternatives, le projet multisectoriel doit viser essentiellement à faciliter la prise de décisions informées quant aux choix d'investissements et à permettre de fixer une base raisonnable pour l'établissement d'un barème de tarifs qui autorise un fonctionnement durable. Dans ce contexte, la question-clé est la suivante : *le taux fixé couvre-t-il les coûts réels de la fourniture du service AEPA au niveau souhaité et les consommateurs sont-ils prêts à payer ce montant ?*

1.3 Le cadre politique et institutionnel compte !

La fiabilité et la pérennité des services communautaires d'AEPA reposent sur un ensemble de réseaux d'ordre technique, financier ou d'appui à la gestion, lesquels opèrent au sein d'un contexte de politiques et de lois donné.

Un chargé de projet qui aura perçu la nature, les atouts et les lacunes de cet environnement, sera mieux à même de concevoir les interventions d'AEPA les plus susceptibles de maintenir un service satisfaisant d'AEPA dans la durée.

En AEPA, les règles de l'art ont généralement privilégié la décentralisation de la propriété, de la gestion des équipements et de la fourniture de services. Cette orientation recoupe fort bien la tendance vers la décentralisation et le développement impulsé par la communauté. Les paragraphes qui suivent présentent sommairement la répartition globale des rôles entre les divers niveaux de partenaires :

Les **instances nationales** (soit essentiellement les ministères ou les agences para-étatiques) endossent de plus en plus les fonctions de conseillers, de facilitateurs et de formateurs auprès des administrations et communautés locales, qui organisent elles-mêmes la passation de marchés d'équipements et de services d'AEPA. Dans ce rôle remanié, les organismes nationaux définissent et garantissent également les normes de qualité, les critères des passations de marchés et les programmes de formation pour les prestataires de services et les fournisseurs d'équipements d'AEPA.

Les **pouvoirs locaux** (soit essentiellement les unités administratives provinciales, régionales, ou d'autres structures similaires) fournissent normalement un appui aux communautés (villages ou quartiers) pour la planification, l'acquisition d'équipements et de services et la formation. Dans certains cas, les administrations locales peuvent passer elles-mêmes les marchés d'équipements et de services pour le compte de plusieurs communautés.

Les **communautés** (soit essentiellement les villages, petites villes ou quartiers) doivent être propriétaires des équipements d'AEPA et responsables de la fourniture des services, des activités d'exploitation et d'entretien. Cette responsabilité comprend la passation de marchés d'équipements et de services, mais aussi l'établissement et la collecte des redevances des usagers, lesquelles doivent permettre d'assurer une autonomie financière continue pour la fourniture, l'exploitation et l'entretien des services.

Le **secteur privé** (dont les fournisseurs d'équipement et de pièces détachées, les agents d'exploitation et d'entretien et les ONG) est chargé par les communautés de la sous-traitance d'une palette de services AEPA auxiliaires, liés en particulier à la fourniture d'équipement et de pièces détachées, à l'exploitation/entretien, à l'appui administratif et à la formation. Ceci est effectué en respectant des procédures de responsabilisation transparentes et conformément aux normes et réglementations nationales.

1.4 Principes de base

Treize principes de pratiques exemplaires pour la formulation d'activités d'AEPA, applicables lors de l'évaluation-pays et de l'élaboration des projets, sont recommandés ci-dessous. Le tableau 1 organise ces principes par rapport aux principaux domaines thématiques.

- 1.** Privilégier une stratégie basée sur l'approche par la réponse à la demande, dans laquelle les communautés prennent en connaissance de cause les décisions relatives à leur participation, aux niveaux des services et à leurs modalités de mise en œuvre.
- 2.** Promouvoir des réformes institutionnelles qui vont dans le sens d'une définition claire des rôles des différents partenaires, selon lesquelles les communautés sont propriétaires des ressources et des installations, le secteur privé fournit les biens et les services et les pouvoirs publics facilitent le processus.
- 3.** Veiller à la mise en place d'un cadre juridique pertinent en matière de droits de propriété et de gestion :
- 4.** Mettre en place les projets d'AEPA dans l'optique plus vaste du développement de la communauté et des administrations locales.
- 5.** Établir des montages financiers qui étayent l'approche par la réponse à la demande, permettant aux communautés de payer une partie des coûts d'investissements en proportion du coût total des installations et tous les coûts d'exploitation et d'entretien.
- 6.** Faciliter la création d'associations représentatives des usagers de l'eau, qui seraient responsables de la planification, de la mise en place et de la gestion des ouvrages hydrauliques de la communauté.
- 7.** Favoriser un environnement concurrentiel, afin d'ouvrir aux communautés l'accès à un éventail de fournisseurs de biens et de services, ce pour tous les aspects du cycle du projet.
- 8.** Intégrer des actions de sensibilisation en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, dans les projets d'AEPA.
- 9.** Promouvoir l'investissement des usagers en matière d'assainissement, en menant des actions de sensibilisation et d'éducation du public à l'hygiène et en renforçant la capacité de construction des installations du secteur privé.
- 10.** Faire en sorte que tous les intéressés participent et que leur participation soit réelle et représentative.
- 11.** Introduire des composantes bien définies de renforcement des capacités, qui donnent aux intéressés les moyens remplir leur mission et d'établir des partenariats.
- 12.** Instituer des critères normatifs pour cibler les communautés pauvres et délaissées et les groupes vulnérables dans ces communautés.
- 13.** Favoriser une gestion de l'environnement au niveau communautaire, contribuant à améliorer les conditions de vie et protéger les ressources en eau.



TABLEAU 1

PRINCIPES DE BASE POUR LA CONCEPTION DE SERVICES COMMUNAUTAIRES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Domaine thématique	Énonciation des problèmes et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaire pour les zones rurales et les petites villes
Contexte de politique générale	<p>Un engagement politique limité, un cadre juridique insuffisant et une gestion peu satisfaisante des affaires publiques font un contexte stratégique défavorable pour le secteur. Ceci se traduit par : un sous-investissement général, des droits de propriétés indistincts, une participation faible, une réglementation insuffisante et des priorités divergentes.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Banque n'intervient que là où des réformes sont entreprises, ou s'il existe tout au moins une volonté manifeste en ce sens. • Le Gouvernement doit formuler des politiques, réglementations et programmes et les faire connaître. • Les rôles respectifs des divers partenaires doivent être clairement explicités. • L'examen des politiques, à travers de larges consultations publiques, doit être encouragé. 	<p>Privilégier une stratégie basée sur l'approche par la réponse à la demande, dans laquelle les communautés prennent en connaissance de cause les décisions relatives à leur participation, aux niveaux des services et à leurs modalités de mise en œuvre. Les communautés décident :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il faut participer au projet. • Quel niveau de service adopter, en fonction du consentement à payer. • Comment les services sont planifiés, mis en place, exploités et entretenus. • Comment les fonds sont gérés et comptabilisés. <p>Promouvoir des réformes institutionnelles qui vont dans le sens d'une définition claire des rôles des différents partenaires, selon lesquelles les communautés sont propriétaires des ressources et des installations, le secteur privé fournit les biens et les services et les pouvoirs publics facilitent le processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés possèdent, gèrent et aident à financer les services. • L'administration soutient à tous les niveaux le processus, en favorisant la participation des partenaires, en établissant les mesures et normes nécessaires et en finançant les installations. • Le secteur privé et les ONG fournissent les biens, les services et des fonds. • Les organismes extérieurs fournissent des fonds, de l'assistance technique, la coordination des grandes orientations. • La société civile fournit un appui à l'élaboration des politiques à mener et à leur mise en œuvre. <p>Veiller à la mise en place d'un cadre juridique pertinent en matière de droits de propriété et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriété (ressources en eau + équipements). • Reconnaissance et autonomie des associations d'usagers de l'eau (AUE) élues par la communauté, pour l'exploitation des installations, l'établissement des tarifs et la gestion des fonds, vis-à-vis des autorités locales en particulier. <p>Mettre en place les projets d'AEPA dans l'optique plus vaste du développement de la communauté et des administrations locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les réformes de décentralisation. • Identifier et favoriser des passerelles intersectorielles (éducation, santé, développement rural, énergie etc.).
Dispositifs de financement	<p>La demande de services augmente, mais l'extension de ces services a été entravée par l'affectation insuffisante des ressources publiques, la réalisation d'investissements peu rationnels dans des systèmes coûteux et l'incapacité à mobiliser des ressources auprès des usagers, des pouvoirs locaux, du secteur privé et d'autres acteurs.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La politique de financement doit accorder les tarifs au coût des services. Les usagers devraient payer davantage pour des niveaux de service plus élevés. 	<p>Établir des montages financiers qui étayent l'approche par la réponse à la demande, permettant aux communautés de payer une partie des coûts d'investissements en proportion du coût total des installations, ainsi que tous les coûts d'exploitation et d'entretien. Permettre un recouvrement des coûts d'investissement plus important auprès des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On demande aux usagers de fournir une contribution initiale en espèces, calculée sur la base de leur Consentement à payer, afin de prouver l'existence d'une demande et de pousser les communautés à apprendre à administrer les fonds et à gérer les tarifs. • Assurer un recouvrement complet des coûts d'exploitation et d'entretien. • Améliorer la gestion financière, ainsi que la mobilisation des ressources au niveau de la communauté, en particulier pour les grosses réparations et le remplacement des équipements/installations et pour l'extension des services. • Instituer des mécanismes de financement sûrs (secteurs public et privé) et explorer les possibilités d'intermédiation financière (un crédit aux ménages pour des installations d'assainissement à domicile, par exemple), en vue d'accroître la mobilisation de ressources internes.

Domaine thématique	Énonciation des problèmes et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaire pour les zones rurales et les petites villes
Dispositifs de financement	<ul style="list-style-type: none"> • La politique de tarification est importante et doit être conçue en vue de permettre d'assurer la viabilité financière de chacun des systèmes. • Les subventions doivent être temporaires et destinées aux communautés à titre non renouvelable. • Amortir les investissements à plus long terme par une exploitation/entretien renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les petites villes peuvent avoir besoin d'une assistance spécifique pour la tarification et l'élaboration d'un plan de gestion financière en vue de l'extension et de l'amélioration de service. • Fournir des renseignements détaillés sur les coûts, afin de permettre des prises de décision informées et chercher à réduire les coûts d'investissement en offrant des options techniques moins coûteuses et des modalités de gestion plus efficaces.
Modalités de fourniture des services	<p>Du fait du monopole de l'État, les services sont fournis sans obligation de rendre des comptes, sans prise en charge communautaire ; leur gestion est inadéquate, leur niveau de qualité et leur durabilité insuffisantes ; les opérateurs privés y sont peu présents et les modalités de fourniture ne sont guère diversifiées.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'appropriation et la gestion communautaires et contribuer à permettre des options de gestion et de fourniture diversifiées selon les niveaux de service, la taille de la population etc. • Promouvoir des réformes politiques et institutionnelles qui éliminent les obstacles à la participation des opérateurs privés ; introduire d'autres dispositifs d'appui et de modalités de gestion. • Concevoir des mécanismes permettant aux usagers de bien maîtriser l'information qui leur est utile pour prendre des décisions (intermédiation sociale par exemple). • Préconiser des normes flexibles qui permettent d'élargir les possibilités de choix et d'employer des technologies appropriées et des équipements standardisés (le cas échéant par exemple pour les réseaux de pièces détachées). • Aborder les questions de gestion et d'exploitation/entretien comme parties intégrantes des processus de planification et de prise de décision communautaires. 	<p>Faciliter la création d'associations représentatives des usagers de l'eau, qui seraient responsables de la planification, de la mise en place et de la gestion des ouvrages hydrauliques de la communauté. Encourager l'établissement de contrats par la communauté, ainsi que la transparence, à tous les niveaux de passation de marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des modalités de gestion en fonction de la taille des communautés et des niveaux de complexité technique et financière et étudier les besoins spécifiques des systèmes multi-villages, ou les alternatives accessibles aux quartiers des petites villes. Plus le système est important et sophistiqué, plus il nécessite l'intervention d'opérateurs professionnels. • Veiller à ce que la communauté ait un accès à long terme à des appuis et une assistance technique pour les aspects de gestion (secteurs privé et public, AUE), de technologie appropriée, de disponibilité de pièces détachées dans les marchés locaux etc. <p>Permettre un environnement concurrentiel, afin d'ouvrir aux communautés l'accès à un éventail de fournisseurs de biens et de services, ce pour tous les aspects du cycle du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la communauté, formation d'associations représentatives des usagers de l'eau, mobilisation des ressources. • Planification des services : estimation des coûts, études techniques, plans de financement. • Formation des associations représentatives des usagers de l'eau en gestion financière, administration de contrats, exploitation et entretien. • Sensibilisation de la communauté, éducation à l'hygiène, promotion de l'assainissement. • Passation de contrats et de marchés et supervision des travaux de génie civil. • Appui à la gestion et à l'exploitation/entretien à long terme. • Les petites villes sont institutionnellement, techniquement et financièrement plus complexes que les zones rurales et réclament davantage de soutien et de formation.
Hygiène & assainissement	L'amélioration de l'AEPA n'a souvent pas toute la portée économique et sanitaire qu'elle pourrait avoir, parce que les aspects d'éducation à l'hygiène et d'assainissement (EHA) ont été négligés.	<p>Intégrer des actions de sensibilisation en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, dans les projets d'AEPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les composantes de formation à l'hygiène et l'assainissement doivent être assorties d'objectifs précis, d'indicateurs de réalisation et de systèmes de suivi/évaluation. • L'éducation à l'hygiène doit s'inspirer des croyances et des priorités ayant cours dans la communauté et chercher à déboucher sur une utilisation réelle et durable des services améliorés d'eau et

Domaine thématique	Énonciation des problèmes et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaire pour les zones rurales et les petites villes
Hygiène & assainissement	<p>Les interventions en assainissement sont axées sur la technologie plutôt que sur la modification des comportements et la création d'un marché (offre et demande) des équipements d'assainissement.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les composantes de formation à l'hygiène et l'assainissement soient incorporées au débat national sur les politiques à mener et que des ressources y soient affectées dans les programmes d'AEPA. 	<p>d'assainissement et de meilleures pratiques d'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'école et la cellule familiale jouent toutes deux un rôle important dans les programmes de formation à l'hygiène et l'assainissement. <p>Promouvoir l'investissement des usagers en matière d'assainissement, en menant des actions de sensibilisation et d'éducation du public à l'hygiène et en renforçant la capacité de construction des installations du secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de subvention ne peuvent pas être maintenus dans la durée ; des subventions ponctuelles et ciblées peuvent toutefois être accordées pour démontrer certaines méthodes d'approche et stimuler la demande. • Introduire une large panoplie d'options technologiques pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréments. • Les interventions doivent compléter et être coordonnées aux programmes de santé publique.
Participation et rôle des femmes	<p>L'absence de participation de la part de la communauté et en particulier de participation des femmes, est le premier facteur à incriminer dans le constat de faible pérennité des services. Les projets de facture traditionnelle n'ont pas tenu compte de certaines règles et incitations, pourtant nécessaires pour obtenir une forte participation.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche par la réponse à la demande exige une importante circulation de l'information, ainsi que des dispositifs permettant à la communauté de prendre toutes les décisions relatives à des investissements. • Les programmes d'AEPA devraient reconnaître à la femme ses qualités de première utilisatrice de l'eau, d'éducatrice à l'hygiène et de gestionnaire et l'impliquer dans le développement du secteur, tout en traitant hommes et femmes comme partenaires égaux. 	<p>Faire en sorte que tous les intéressés participent et que leur participation soit réelle et représentative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner à la communauté le premier rôle dans les processus de prise de décision et de gestion, en instaurant des règles correspondantes dans les projets, ainsi que des incitations et des formules d'intermédiation sociale. • Faire intervenir les femmes et les minorités dans les processus communautaires de décision et de gestion. • Promouvoir les échanges (réunions, bulletins d'information, e-mails, associations des usagers de l'eau). • Favoriser la participation des intéressés à la formulation et à l'évaluation des politiques et programmes. • Tous les types de parties prenantes devront être associés au suivi/évaluation.
Renforcement des capacités	<p>Le renforcement bien ciblé des capacités, nécessaire à la mise en place de l'approche par la réponse à la demande, ne reçoit pas assez d'attention et le secteur privé et les ONG ne trouvent guère d'incitations à participer aux programmes.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités est un élément central de l'appui de la Banque au secteur. • Le renforcement des capacités suppose un engagement à long terme. • Les projets doivent avoir des objectifs réalistes, compatibles avec les 	<p>Introduire des composantes bien définies de renforcement des capacités, qui donnent aux parties prenantes les moyens de remplir leur mission et d'établir des partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destiner les formations aux communautés, opérateurs privés, ONG et autorités locales/régionales/nationales. • Recourir à des outils et méthodes novateurs, ainsi qu'à l'apprentissage par la pratique. • Des activités d'animation communautaire, d'intermédiation et de formation sont requises avant, pendant et après la construction de l'ouvrage hydraulique. • La sélection des formateurs et des animateurs devrait être effectuée de manière coût-efficace et concurrentielle, en impliquant la communauté dans la passation du contrat s'il y a lieu. • Les compétences les plus nécessaires, pour les communautés, concernent l'intermédiation sociale, afin de disposer de l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions. • La formation devrait être limitée dans le temps, axée sur l'efficacité et les résultats et comporter un contrôle des performances ainsi que des aptitudes-cibles permettant d'apprécier les compétences et d'atteindre les objectifs recherchés.

Domaine thématique	Énonciation des problèmes et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaire pour les zones rurales et les petites villes
Renforcement des capacités	<p>capacités locales et renforcer les connaissances de la communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche par la réponse à la demande reconnaît la nécessité de soutenir les activités d'animation, l'intermédiation sociale et la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des occasions de faire participer les acteurs locaux (secteur privé, administrations locales, ONG) et renforcer leurs capacités.
Pauvreté et accès	<p>La majorité des clients sont les pauvres, les plus pauvres sont hors du circuit de l'économie monétaire, ils n'ont guère de pouvoir politique, il est plus facile d'offrir ces services aux riches. La population augmente, les services et les ressources diminuent, tandis que l'intérêt politique dévolu aux pauvres faiblit.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des programmes d'AEPA qui touchent les segments les plus pauvres de la population. • Élargir la gamme de technologies et de modes de gestion qui sont abordables par les plus pauvres. 	<p>Instituer des critères normatifs pour cibler les communautés pauvres et délaissées et les groupes vulnérables dans ces communautés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des données de départ, identifier les groupes vulnérables et observer l'évolution de l'accès des communautés les plus pauvres aux services du projet. • Élargir la gamme des options de technologie, en tirant partie des ressources existantes dans la communauté. • Assurer une diffusion adéquate de l'information auprès de toutes les communautés éligibles et assurer une intermédiation sociale et une participation adéquate pour tous les groupes, y compris les femmes, les pauvres et les minorités. • Identifier et s'appuyer sur les systèmes de solidarité traditionnelle et informelles existants au sein des communautés. • Faire intervenir les femmes et les minorités dans les processus communautaires de décision et de gestion.
Gestion environnementale	<p>L'élimination impropre des excréta et des déchets solides est une source croissante de pollution et de maladies. L'augmentation de la demande en eau, alliée à la forte variabilité de l'offre occasionne non seulement une concurrence plus dure autour de rares ressources d'eau, mais aussi la dégradation de ces ressources.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les aspects environnementaux de l'AEPA : ressources en eau et gestion des déchets. • Préconiser une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans la définition des politiques et programmes d'AEPA. 	<p>Favoriser une gestion de l'environnement au niveau communautaire, contribuant à améliorer les conditions de vie et protéger les ressources en eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager la protection des sources, la conservation, la transformation des usagers de l'eau en régisseurs des ressources d'eau, la gestion des bassins versants, et la répartition des ressources en eau entre divers secteurs concurrents, etc. • Promouvoir la gestion des déchets comme une partie intégrante de la gestion intégrée des ressources en eau. • Faciliter les actions de sensibilisation et les programmes d'éducation communautaires portant sur la protection de l'environnement et la gestion intégrée des ressources en eau. • Préférer les eaux souterraines aux eaux de surface, lesquelles doivent être traitées pour assurer la qualité de l'eau.

2. L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE

L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE

2.1 Pourquoi l'évaluation sectorielle rapide est-elle importante? L'évaluation sectorielle rapide (ESR) est importante parce qu'elle apporte au chargé de projet et à son équipe une information vitale, d'une part sur la valeur accordée par le Gouvernement à l'offre de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'autre part, sur les atouts et les lacunes principales du cadre politique et institutionnel. L'équipe peut ainsi juger, avant d'effectuer des interventions, de l'opportunité de s'engager dans le contexte existant, ou s'il y a lieu de mettre en place des réformes préalables. Une évaluation sectorielle rapide et bien exécutée pourra éviter des soucis futurs et permettra à l'équipe de mieux se préparer à faire face à d'éventuels blocages.

La première étape de l'ESR est d'obtenir une vision condensée du contexte général en clarifiant les politiques et stratégies nationales en matière d'AEPA et d'évaluer les programmes et les capacités actuels. Cette étape s'accompagne donc de discussions avec le ministère concerné et les partenaires, ainsi que d'une étude des documents de stratégie, plans directeurs, manuels d'exécution et rapports disponibles.

Puis, on détermine dans quelle mesure il y a lieu d'engager des réformes sectorielles et, par conséquent, (a) si et comment le projet doit aborder ces réformes et (b) comment le projet doit aborder d'autres interventions en matière d'AEPA.

On peut réaliser l'ESR en procédant à une analyse des sous-thèmes ci-après : (a) stratégie et objectifs nationaux, (b) rôles et responsabilités, (c) choix de technologies, (d) financement et recouvrement des coûts, (e) aspects juridiques, (f) programmes en cours et (g) formulation d'une stratégie.

OUTILS
Les outils de base :
pour mener
l'évaluation
sectorielle
rapide sont :
Annexe I : Termes
de référence (TdR)
pour la
composante
AEPA de
l'évaluation-pays
La liste de contrôle
pour l'ESR
répondant aux
sous-thèmes
mentionnés
ci-dessus
(Annexe II)

TABLEAU 2
L'ÉVALUATION SECTORIELLE
RAPIDE – DOCUMENTS DISPONIBLES

Phase de l'évaluation sectorielle rapide	Principaux documents disponibles & autres matériels en ligne
Généralités	Annexe I : Termes de référence (TdR) pour la composante AEPA de l'évaluation-pays Annexe II : Liste de contrôle pour l'ESR En ligne : Modèles de rapports
Stratégie et objectifs nationaux	Voir documents sous « Généralités »
Rôles et responsabilités	Voir documents sous « Généralités » Voir annexe X, Modèle de statuts
Choix de technologie	En ligne : Manuels – Éthiopie : Réhabilitation sociale et recueil d'études techniques ; DFID : Manuel sur les programmes d'eau/assainissement ; documents sur les choix de technologies pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Laos ; manuels techniques sur le Pérou – et les sites Internet sur ces technologies
Financement et recouvrement des coûts	En ligne : Directives pour l'établissement d'un barème de tarifs, Gestion fiduciaire des projets de développement mené par la communauté (CDD)
Aspects juridiques	Voir documents sous « Généralités »
Programmes en cours	Voir documents sous « Généralités »
Formulation d'une stratégie	En ligne : Modèles de rapports

Des informations complémentaires aux TdR et à la liste sont présentées ci-dessous, pour certains sous-thèmes.

2.2 Rôles et responsabilités

La définition des rôles et des responsabilités dans le secteur doit s'insérer dans le cadre des programmes de décentralisation en cours et des réformes survenues dans le secteur de l'eau en milieu urbain (ainsi, la gestion des systèmes des petites villes peut éventuellement être transférée du niveau national aux pouvoirs locaux, par exemple). L'ESR doit résumer les points forts et les points faibles des divers acteurs, de manière à pouvoir apprécier leur aptitude à jouer leurs rôles respectifs dans la fourniture de services d'AEPA et en dégager les leçons dont il faudra tenir compte dans le projet. L'ESR passe notamment en revue les différentes parties prenantes et l'accomplissement de leurs tâches :

- ≈ **L'administration** et son aptitude à mettre en œuvre une approche par la réponse à la demande et à fixer et promouvoir des normes de qualité
- ≈ **Les collectivités locales** et leur capacité à fournir un appui aux communautés
- ≈ **Les communautés** et leur capacité à mettre en place et à gérer les services liés à l'exploitation/entretien des équipements
- ≈ **Le marché local de fournisseurs** de biens et de services de conception et de construction d'ouvrages, de passation de marchés et d'approvisionnement en pièces détachées
- ≈ **Les organisations locales** susceptibles de fournir un appui aux communautés pour les activités de mobilisation, d'identification et de préparation des sous-projets, de réalisation d'études techniques, de formation des membres des comités de gestion de l'eau.

2.3 Choix des technologies

Dans ce domaine, les questions-clés concernent (a) la mesure dans laquelle les communautés peuvent opérer des choix quant à la fourniture de services d'AEPA ; (b) la façon dont ces choix sont présentés et discutés avec la communauté (les options sont-elles parfaitement comprises ? prennent-elles en compte l'exploitation et l'entretien ? le rôle des femmes est-il pris en compte ?) ; et, (c) la mesure dans laquelle il existe des standards et normes techniques dans le pays et comment ceux-ci sont respectés. Il convient aussi de s'attacher aux problèmes suivants :

- ≈ **Existe-t-il des standards nationaux d'AEPA ? Sont-ils appropriés ? Sont-ils assez flexibles et abordables pour répondre aux besoins des diverses communautés ?** Ces standards nationaux peuvent porter sur :
 - ≈ Les types de technologie ou de niveaux de service pour une population donnée résidant dans un rayon donné
 - ≈ Les spécifications techniques des divers types de technologie ou de niveaux de service
 - ≈ Les normes minimales de qualité de l'eau à usage domestique
 - ≈ Les normes environnementales relatives à l'emplacement des installations d'AEPA.

L'ESR doit déterminer dans quelle mesure ces normes existent et qui est chargé de les faire appliquer. Y a-t-il, par ailleurs, un encadrement suffisant de professionnels du secteur qui soient bien au fait de ces réglementations et qui pourraient offrir un service de qualité aux communautés ? Si ce n'est pas le cas, comment ceci pourrait-il être instauré ?

Les communautés disposent-elles d'une liste des technologies-types, qui précise les avantages et inconvénients de chacune d'elles ? La gamme de technologies possibles pourrait inclure :

- ≈ Les puits de surface améliorés
- ≈ Les forages équipés de pompes manuelles
- ≈ Les moyens de protection des sources
- ≈ Les forages équipés de pompes, raccordés à des bornes-fontaines ou aux habitations

OUTILS
Les outils de base pour définir les rôles et les responsabilités au niveau du projet sont :
Modèle de statuts (Annexe X) ;
et page sur Internet consacrée aux questions institutionnelles dans la section des Questions clés

≈ Les systèmes de captage des eaux de surface, reliés à des canalisations

≈ Les latrines améliorées

≈ Les petits réseaux d'égout.

La présentation des options est-elle assortie d'informations sur les coûts d'investissement et sur les aspects de gestion de l'exploitation et de l'entretien liés à chaque technologie, y compris les charges annuelles et les tarifs à payer pour couvrir ces frais ? Le fait d'avoir à présenter la gamme d'options aux communautés souligne la nécessité de bien évaluer les coûts et les incidences de gestion des choix d'investissements retenus.

La disponibilité de l'eau représente-t-elle un problème dans le pays ? Le projet doit prendre en considération tout contexte de rareté des ressources en eau et l'effet que cette situation entraîne sur les coûts et sur la viabilité des investissements du projet.

2.4 Financement et recouvrement des coûts

Les résultats des sous-projets d'AEPA sont souvent décevants parce que les questions de financement et de recouvrement des coûts n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent. Il convient donc de se pencher sur les questions suivantes :

Existe-t-il une politique de subvention standardisée pour tout le pays ? Le niveau de subvention est-il budgétairement raisonnable et abordable ? Existe-t-il des normes de participation du niveau local aux coûts d'investissement, qui épouse les principes de l'approche par la réponse à la demande (à savoir, un niveau de participation qui varie avec le coût des services) ? Le projet doit chercher à promouvoir une ligne de conduite et une politique financière homogènes à travers le pays, du moins au niveau régional. Il sera également utile de préciser comment le niveau de participation aux coûts est rapporté aux différents niveaux de service. Le niveau de la participation et le niveau de subvention varient-ils par exemple selon qu'il s'agit de puits traditionnels, de puits profonds, de bornes-fontaines communautaires ou de branchements à domicile ?

Existe-t-il une politique standardisée pour le recouvrement des coûts d'exploitation/entretien à travers les redevances ? Comment le barème des redevances est-il fixé ? De même que pour les subventions à l'investissement, le projet doit éviter de prescrire des tarifs et procédures qui sortent des marges établies et promouvoir des formules standards. On s'attachera particulièrement à vérifier si les tarifs :

≈ Sont basés sur les coûts réels d'exploitation des différents niveaux de service

≈ Tiennent compte du coût du renouvellement des équipements

≈ Tiennent compte des ajustements annuels des tarifs

≈ Prévoient le financement d'éventuelles extension et amélioration du réseau.

Quels sont les coûts non matériels et comment sont-ils financés ? Le Gouvernement a-t-il arrêté une politique concernant les apports non tangibles, tels que le renforcement des capacités à l'intention de la communauté, des administrations locales et du réseau des prestataires de services, et l'incitation au changement des comportements pour améliorer l'hygiène et l'assainissement ? Ces activités, souvent regroupées sous la désignation d'«intermédiation sociale», sont d'une importance cruciale et représentent en général près de 25 % des coûts du projet. Pour autant, il arrive fréquemment qu'elles ne soient pas comptabilisées dans les coûts du projet ou qu'elles soient rajoutées en tant que postes supplémentaires.

Existe-t-il des informations fiables sur les coûts d'AEPA ? L'évaluation initiale doit tenter de trouver les données qui existent en matière de coûts unitaires des investissements en AEPA, de coûts d'exploitation et d'entretien et d'autres coûts du projet associés à l'intermédiation sociale et à la formation. Ces données fourniront une base à partir de laquelle on pourra estimer les coûts du projet, élaborer le manuel de procédures et préparer le suivi et l'évaluation.

Quelques conseils...

Quantifier tous les coûts du projet. Si tous les sous-projets comptabilisent relativement bien le coût des

OUTILS
Les principaux outils permettant d'analyser les options techniques se trouvent en ligne et comprennent des manuels techniques et des rapports sur l'Éthiopie, le Laos, et le Pérou; on trouvera aussi des liens vers des sites web qui contiennent une information spécifique sur les technologies de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

études techniques, des travaux et des équipements, ils omettent souvent de prévoir tous les coûts de prestations immatérielles, qui sont pourtant nécessaires à une fourniture durable des services. Ce sont, par exemple, les frais occasionnés par :

- ≈ Les activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des communautés, des administrations locales, et des autres partenaires
- ≈ Les programmes d'éducation à la gestion de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement
- ≈ La supervision, le suivi et l'assistance au projet.

Les ressources à consacrer à ces frais doivent être prévues dans le projet, ou générées par les redevances au niveau du sous-projet.

Veiller à ce que la contribution locale aux coûts d'investissement s'élevé proportionnellement au coût des installations. C'est là une condition essentielle à ce que la communauté effectue un choix rationnel entre les diverses possibilités de niveaux de service. L'expérience prouve que le recours arbitraire à des subventions pour tous les niveaux de service entraîne le plus souvent la mise en place d'équipements dont le coût est inconsidérément élevé et crée des attentes qui ne sauront être satisfaites, car les services ne seront ni reproductibles, ni susceptibles d'être étendus à plus grande échelle.

En ce qui concerne l'alimentation en eau, déterminer la tarification de manière à couvrir toutes les charges d'exploitation, en tenant compte de la dépréciation et du remplacement des équipements. En l'absence de données satisfaisantes sur les coûts d'exploitation/entretien, la plupart des projets établissent une tarification qui reflète les pratiques habituelles ainsi que le consentement et la capacité à payer l'eau. Toutefois, vu sous l'angle de la pérennisation du service, le projet doit imposer la production de données utilisables sur le coût des services et l'intégration de ces données dans un exercice transparent de calcul d'un barème des redevances fondé sur les coûts. L'information peut servir par la suite à établir une politique de tarification susceptible d'être révisée régulièrement par les prestataires, en accord avec la communauté.

Pour les infrastructures d'assainissement (latrines, par exemple), privilégier la stimulation de la demande et la réduction des subventions. À moins que les fonds du sous-projet ne suffisent à répondre aux besoins de tous, dans la communauté, l'obligation de payer une contribution initiale peut signifier que les plus riches profiteront d'une subvention plus substantielle, ou que les plus pauvres seront exclus du réseau des abonnés. Cependant, si ces investissements font partie du menu du projet multisectoriel, il conviendra de suivre les principes suivants :

- ≈ Ne subventionner que le niveau le plus simple d'installation et laisser à la communauté le soin d'y apporter les améliorations qu'elle peut aborder financièrement
- ≈ Veiller à ce que le classement des diverses options par critère économique reste basé sur les coûts réels (en sorte qu'une option qui est plus coûteuse ne devienne pas plus intéressante qu'une option à meilleur marché, à cause de la subvention)
- ≈ Si les fonds dont on dispose sont restreints, envisager de ne subventionner que les interventions qui ont le plus d'incidences sur la santé
- ≈ Identifier ce que les usagers sont prêts à payer
- ≈ Calculer le coût réel d'une aide à toute la population cible. Est-il abordable ?

Fixer une stratégie commune de financement et de recouvrement des coûts. En l'absence d'un tel arrangement, les projets et les programmes courent le risque de se compromettre mutuellement. Les avantages de cette formule, en revanche, sont très intéressants dans la mesure où elle permet de générer et d'améliorer une information qui sera disponible lors d'investissements futurs et pour d'autres prestataires de service.

2.5 Questions juridiques

L'ESR doit passer en revue la législation en vigueur en matière d'eau, afin d'y déceler d'éventuelles contraintes et

OUTILS
Plusieurs outils de travail pour les aspects de financement et de recouvrement des coûts se trouvent en ligne. : Ils comprennent des guides pour le calcul de tarifs spécifiques à l' AEPA, des directives pour la gestion fiduciaire des projets de développement mené par les communautés, des conventions de financement communautaire, ainsi que toute une gamme de documentation sur ces thèmes.

de faciliter toute disposition venant en appui au développement des systèmes d'approvisionnement en eau. Les questions qui intéressent le plus les projets multisectoriels sont celles qui ont trait aux droits d'usage de l'eau, aux droits coutumiers, aux normes de qualité de l'eau et aux caractéristiques applicables aux bassins versants, aux eaux souterraines et aux zones protégées. En l'absence d'une définition claire de la propriété de biens et fonds, l'assignation des responsabilités dans les activités d'exploitation et d'entretien peut être ambiguë. Ceci conduit à la détérioration progressive des équipements et des services de base que ces équipements étaient censés procurer. Il convient donc de se pencher sur les questions suivantes :

≈ En quoi consiste la réglementation actuelle gouvernant la propriété de la ressource d'eau et son usage et comment cette réglementation est-elle appliquée ?

≈ En quoi consiste la réglementation actuelle sur la propriété d'équipements physiques liés à l'AEPA?

≈ Existe-t-il une reconnaissance juridique des régies de l'eau, des associations d'usagers de l'eau, ou d'autres entités proposées par le projet ?

2.6 Programmes en cours

Après avoir clarifié le contexte politique, stratégique et institutionnel, il faut examiner de manière critique ses modalités de fonctionnement. On peut procéder à une analyse rapide de la performance des programmes d'AEPA en cours et de la mesure dans laquelle les divers partenaires et intervenants sont aptes à jouer leur rôle.

2.7 Formuler la stratégie

En fonction des résultats de l'analyse du contexte national, l'évaluation rapide proposera une stratégie pour l'intégration de composantes d'AEPA dans le projet multisectoriel.

Cet exercice devrait s'achever sur une définition claire des actions principales à entreprendre et des responsabilités des membres de l'équipe gouvernementale dans la préparation de la composante. Ce résumé précisera, au minimum, sans s'y limiter :

≈ La contribution au cadre logique du projet et aux analyses techniques, économiques, environnementales et sociales

≈ Les modalités de préparation des règles et clauses du projet

≈ La préparation des directives et du manuel de procédures

≈ La mise au point du suivi du projet et des dispositions de supervision.

2.7.1 Réforme de la politique sectorielle

La politique sectorielle et le contexte institutionnel sont-ils favorables ? L'évaluation devra déterminer la nature et juger de l'importance des contraintes, mais aussi des opportunités, d'ordre politique et institutionnel liées à la fourniture et l'amélioration des services d'AEPA durables. Trois grandes catégories de circonstances peuvent être établies :

≈ **Défavorables**, en raison par exemple de politiques très centralisées, rigides et fondées sur l'offre, qui ne font pas grand cas de la pérennité et de l'entretien des services.

≈ **Convenables, avec toutefois la nécessité de procéder à des réformes et de renforcer certaines capacités** de manière à assurer la pérennité des services et améliorer les capacités et cadres institutionnels existants

≈ **Parfaitement convenables**, de sorte que le projet multisectoriel peut être immédiatement inséré dans les programmes en cours et les cadres institutionnels existants.

Y a-t-il lieu de procéder à des réformes du secteur? L'identification des contraintes et possibilités politiques et institutionnelles devrait permettre de définir si et dans quelle mesure des réformes et efforts de renforcement des capacités sont indiqués, soit dans le cadre même du projet, soit dans un projet distinct, portant sur tout le secteur.

Si le contexte stratégique est jugé « défavorable », c'est-à-dire entièrement orienté vers une mise en place d'infrastructures qui soit centralisée et axée sur l'offre, le promoteur du projet doit soigneusement peser l'opportunité d'entreprendre des investissements en AEPA. Il vaudrait mieux, dans ce cas, proposer un train de mesures sectorielles et différer les investissements d'AEPA, en attendant la mise en œuvre des réformes. Il arrive plus souvent, de fait, que les politiques en matière d'AEPA soient relativement bien orientées, mais que les réseaux d'appui et les capacités institutionnelles soient insuffisants. Dans ces cas, la stratégie consistera à se focaliser sur les faiblesses les plus saillantes et proposer des façons d'y remédier, en mobilisant soit les fonds du projet, soit ceux du sous-projet.

La stratégie devra comporter des mesures de contrôle et d'ajustement qui permettront d'améliorer les mécanismes de soutien et les compétences dans le long terme, même au-delà de la vie du sous-projet.

Quelle est l'optique adoptée en matière de développement communautaire, de formation, du rôle de la femme ? Selon les capacités des partenaires et le degré de décentralisation, la stratégie devra proposer pour le projet une démarche explicite qui favorise la propriété et la gestion collectives des équipements d'AEPA et aborder les questions liées au rôle de la femme. Un algorithme de décision simplifié, qui exploite les informations essentielles issues de l'évaluation sectorielle, peut aider l'équipe du projet à répondre à ces préoccupations et à circonscrire le champ de définition de la composante d'AEPA. (Schéma 1).

2.8 Résultats attendus

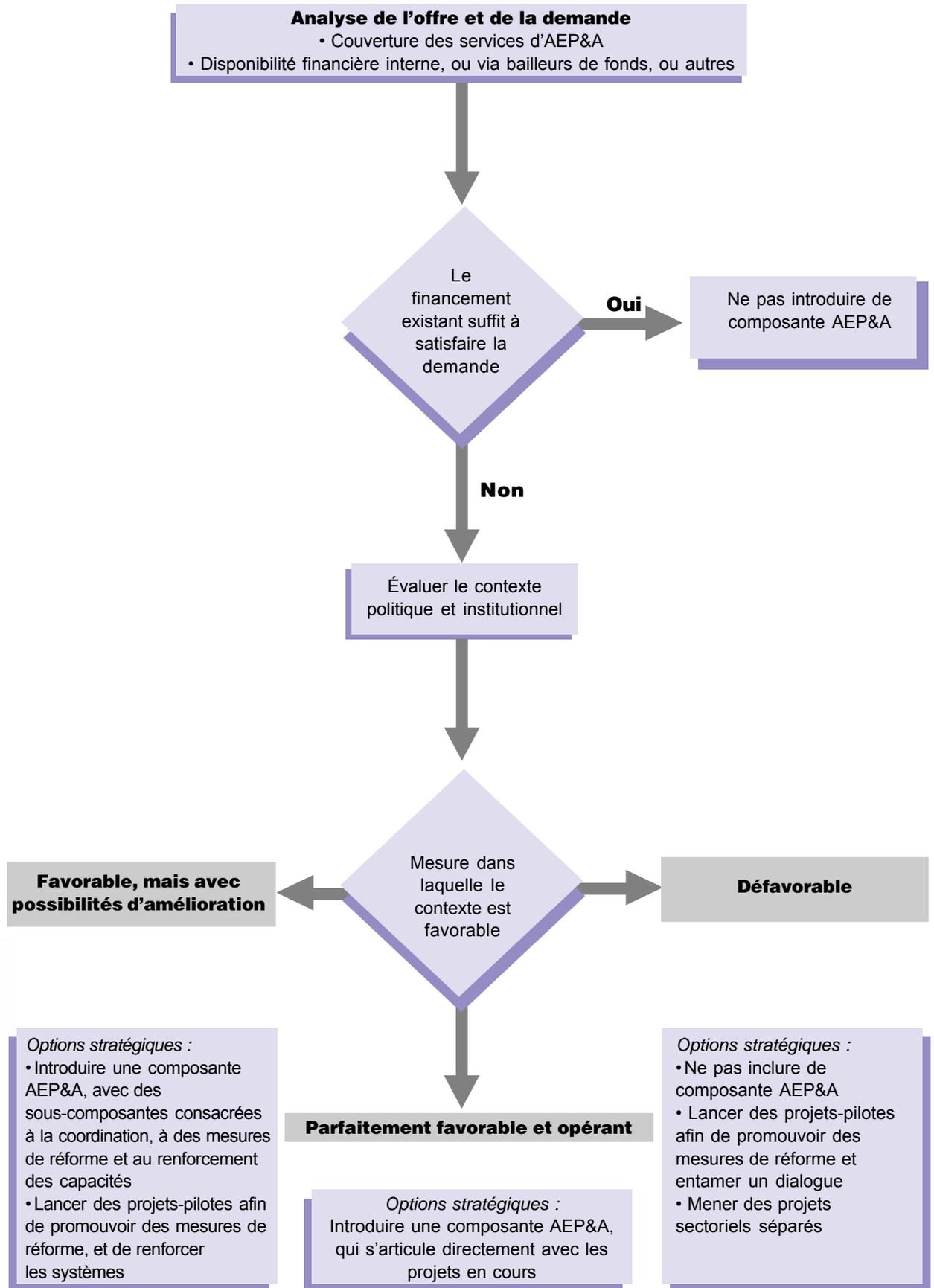
Après avoir pris en compte la présente section et les questions qui y sont posées, l'évaluation sectorielle rapide doit déboucher sur : (a) un état de la demande et de l'offre de services d'AEPA dans le pays ; (b) un état de la capacité politique et sectorielle à satisfaire cette demande ; (c) des recommandations sur le rôle que doit remplir le projet ; et (d) la formulation d'une stratégie pour les prochaines actions à entreprendre.

Une fois l'évaluation sectorielle rapide achevée, vous êtes prêts à entamer le processus de préparation du projet intégrant une composante d'AEPA dans le cycle du projet.



SCHÉMA 1

CADRE DE DÉCISION POUR DÉTERMINER LE RÔLE DE L'AEP&A DANS LES PROJETS MULTISECTORIELS



3. PROMOTION DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

PROMOTION DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

3.1 La promotion est un besoin essentiel

Les objectifs de développement pour le Millénaire qui ont été fixés par la communauté internationale stipulent que le nombre des personnes n'ayant pas accès à des installations sanitaires appropriées devra être réduit de moitié d'ici à 2015, ce qui correspond à un accès de 350 000 personnes nouvelles chaque jour entre aujourd'hui et 2015.

De nombreuses études ont démontré que les améliorations physiques en termes de quantité et de qualité de l'approvisionnement en eau ne pouvaient à elles seules avoir un impact significatif sur la santé publique. Les progrès les plus significatifs proviennent des changements des comportements qui empêchent les éléments pathogènes d'être en contact immédiat avec l'environnement humain, par exemple des installations sanitaires pour l'évacuation des matières fécales, le lavage des mains après la défécation et avant de toucher de la nourriture et la protection de l'eau potable de tout contact avec des matières fécales.¹ **Ces études impliquent que les composantes AEPA comportent un cadre clair de facilitation au niveau communautaire et de formation des adultes prévoyant de (a) présenter les problèmes et les solutions d'hygiène et d'assainissement ; (b) d'expliquer les différentes options techniques des investissements ; et (c) d'établir des objectifs et des indicateurs mesurables des comportements d'hygiène.**

3.2 Quelques définitions

Assainissement. "Interventions visant à réduire l'exposition des populations aux risques sanitaires en favorisant un environnement domestique propre et des mesures permettant de rompre le cycle de transmission des maladies. Ces objectifs incluent d'éliminer – ou d'assurer de manière hygiénique – les excréments humains et animaux, les ordures et les eaux usées, le contrôle des vecteurs de maladie et la fourniture d'installations pour la toilette personnelle et domestique. L'assainissement résulte des comportements et des installations qui ensemble contribuent à un environnement hygiénique."

Promotion. "Pour mettre en avant ou faire avancer une idée, pour lui donner plus d'importance, pour diffuser plus largement l'idée et pour renforcer son acception. Quand il s'agit de la santé publique, ceci implique aussi d'offrir aux autres des mécanismes de renforcement de leurs capacités pour qu'ils puissent adopter l'idée avec des instruments efficaces pour la mener à bien."²

Si la *promotion de l'hygiène* relève de la communication et la promotion de modes de comportement directement liés à la santé, ce type de messages n'a cependant généralement que peu d'incidence sur la décision d'avoir et d'utiliser (ou de ne pas avoir et de ne pas utiliser) de latrines. D'autres facteurs semblent plus efficaces pour « vendre » le concept d'assainissement, comme l'intimité, la commodité, et le statut social ou même l'esthétique. C'est pourquoi l'activité de promotion suppose une approche globale.

3.3 Directives de promotion

Les directives pour concevoir des composantes de promotion de l'hygiène et d'assainissement dans les communautés rurales incluent : ³

Préparer le terrain

≈ Mener des enquêtes de base servant de référence au démarrage

¹ Van Wijk, C. et Tineke, M. 1995. *Motivating Better Hygiene Behavior: Importance for Public Health and Mechanisms for Change*. UNICEF, New York.

² Simpson-Hebert, M. and Wood, S. 1998. *Promotion de l'assainissement : Groupe de travail WSSCC de promotion de l'assainissement*. OMS, Genève.

³ Adapté de : Banque mondiale 2002. *State-of-the-Art Hygiene and Sanitation Promotion Component Design of Large-Scale Rural Water Supply and Sanitation Programs : Inception Report*.

≈ Savoir que les programmes d'installation de latrines ne sont pas forcément demandés dans les communautés rurales les plus pauvres, alors que les programmes d'eau le sont. Il faut parfois créer la demande

≈ Asseoir la conception du programme sur une parfaite intelligence des raisons qui génèrent une demande faible et en tenir compte dans le rythme de développement du projet (croyances, coutumes, contraintes économiques, priorités et autres motifs de réticence).

Mobiliser les ressources humaines disponibles

≈ Identifier les contraintes de personnels et de moyens financiers qui pèsent les administrations nationales, provinciales et locales. Faire participer les responsables locaux et les résidents intéressés à la promotion de l'assainissement et de l'hygiène dans les processus d'éducation de la communauté, tout en appuyant la participation de personnes locales aux activités des programmes.

≈ Faire tout ce qui est possible pour faire participer au déroulement du programme toutes les parties prenantes au niveau du village et tous les responsables du secteur, et notamment les femmes.

≈ Renforcer les capacités au sein des communautés locales pour appuyer la sensibilisation en cours des ménages.

≈ Recruter les résidents intéressés, en particulier les jeunes femmes résidentes, comme agent de promotion de l'hygiène dans leurs villages, en commençant par des études qualitatives, de base et de suivi et en poursuivant avec la mise en application. Quand c'est possible, recruter ces agents pour faire le même travail auprès de résidents dans de nouvelles zones d'extension du programme.

Créer des passerelles qui renforcent les capacités initiales

≈ S'assurer que la promotion de l'assainissement et l'éducation à l'hygiène démarrent au même moment dans la communauté et dans les écoles.

≈ Mettre en place les capacités avant de solliciter des changements, en veillant par exemple, à ce que des latrines appropriées soient disponibles dans les écoles au moment où démarre l'éducation à l'hygiène. Là où des améliorations de l'approvisionnement en eau sont nécessaires pour mettre en place une hygiène appropriée, s'assurer que ces améliorations interviennent en même temps que l'installation des latrines.

Instaurer des options de coût et de paiement praticables

≈ Admettre qu'en exigeant de faire entièrement payer par les ménages le coût des latrines dans les communautés très pauvres, on risque de construire en fait moins de latrines. Calibrer avec soin la contribution des ménages pour qu'elle soit suffisante pour susciter une appropriation du projet tout en veillant à ce que le coût des latrines reste abordable pour la population.

≈ Bien choisir le calendrier des interventions, en prévoyant par exemple de démarrer une campagne juste avant la fin de la saison des cultures quand les familles ont un peu d'argent à investir dans l'assainissement.

Prévoir une réplique réaliste et souple

≈ Créer des programmes pilotes dans des zones restreintes et les réussir parfaitement avant de les répliquer dans des zones voisines.

≈ Considérer les programmes pilotes comme un mode de recherche appliquée, et adapter l'approche et la technologie au fur et à mesure de l'avancement de l'expérience et de l'acquisition de compétences.

≈ Quand les programmes pilotes atteignent leurs objectifs, diffuser des informations sur le processus en cours et favoriser la visite des zones du projet par les responsables sectoriel au niveau national.

≈ Tenir compte des spécificités culturelles des différentes régions du pays en mettant en place la réplique du programme de promotion de l'assainissement et d'éducation à l'hygiène dans de nouvelles régions.

3.4 Ressources disponibles dans le guide pratique sur Internet

≈ Termes de références pour un spécialiste en hygiène (voir Annexe IX)

≈ Manuel sur la communication en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement environnementaux : [http : //www.unicef.org/wes/com_e.pdf](http://www.unicef.org/wes/com_e.pdf)

≈ Manuel sur la promotion de l'hygiène : [http : //www.unicef.org/wes/hman.pdf](http://www.unicef.org/wes/hman.pdf)

≈ Manuel sur l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire : [http : //www.unicef.org/wes/sch_e.pdf](http://www.unicef.org/wes/sch_e.pdf)

≈ Manuel sur l'assainissement : [http : //www.unicef.org/wes/san_e.pdf](http://www.unicef.org/wes/san_e.pdf)

≈ Unit 4 : Linking Water, Health, Sanitation and Environmental Protection, Exploitation et entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural – catalogue de formations à l'usage des gestionnaires et des planificateurs : « [http : //www.who.int/water_sanitation_health/hygiene/om/omruralsystems/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/hygiene/om/omruralsystems/en/)



4. L'AEPA DANS LE CYCLE DU PROJET

TABLEAU 3

RÉCAPITULATIF : L'AEPA DANS LE CYCLE DU PROJET – DOCUMENTS DISPONIBLES

Phase du cycle du sous-projet	Principaux documents disponibles	Autres ressources en ligne
Généralités	<p>Annexe III : Modèle de termes de références pour la mise au point d'une intervention en AEPA.</p> <p>Annexe IV : Liste de contrôle pour la mise au point de la composante AEPA.</p>	En naviguant dans la rubrique « Matériel d'appui », vous trouverez : des termes de référence, des listes de contrôle, des PAD (Documents d'évaluation de projets), des manuels, des directives pour la passation des marchés, des modèles de contrat, des aides pour l'établissement d'audits et de rapports, et plus encore...
Promotion		<ul style="list-style-type: none"> • Directives relatives à la promotion communautaire. • Manuel UNICEF sur la communication en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement environnementaux.
Formulation des requêtes	Annexe V : Liste des documents requis pendant la préparation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet : Formulaire de requête pour les projets communautaires. • Formulaires-type du projet. • Directives relatives à la planification et la mobilisation communautaires. • Directives relatives à la création d'un comité d'eau et d'assainissement.
Pré-sélection		<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de classement standard. • Critères de pré-sélection.
Formulation des requêtes	Annexe V : Liste des documents requis pendant la préparation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet : Formulaire de requête pour les projets communautaires. • Directives relatives à l'établissement du barème de tarifs. • Manuel sur la passation des marchés et les procédures financières à l'usage des organisations communautaires. • Documentation sur l'hygiène et l'assainissement. • TdR-types pour les évaluations environnementales programmatiques. • Directives relatives à la planification et la mobilisation communautaires.
Évaluation	Annexe V : Liste des documents requis pendant la préparation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de contrôle pour l'évaluation du sous-projet. • Fiche d'évaluation ex-ante (basée sur le FHIS, projet du Honduras). • Accord type de sous-projet passé entre la communauté et l'agence d'exécution (exemple de l'Éthiopie).
Appui à l'exécution	<p>Annexe VI : Sommaire-type du manuel de procédures du projet.</p> <p>Annexe VII : Indicateurs de performance basée sur les services d'AEPA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels de formation (manuels sur l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène). • Exemples de projets avec contrats établis par la communauté. • Documentation sur l'établissement de contrats par la communauté. • Schémas de flux des financements. • Sur la passation des marchés : protocoles d'accord (MOU), accords, formulaires, contrats, et autres liens utiles.
Exploitation et entretien	Annexe VII : Indicateurs de performance basée sur les services d'AEPA.	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de la participation aux coûts par les usagers. • Calendrier d'exploitation/entretien (exemple de l'Inde). • Directives relatives à l'établissement du barème de tarifs. • Matériels de formation sur l'exploitation/entretien à l'intention des responsables de la gestion et de la planification (de l'OMS).
Suivi et évaluation	Annexe XI : Repères pour l'établissement d'indicateurs-clés de suivi et d'évaluation de projets AEPA.	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle de TdR pour le suivi/évaluation. • Guide de l'évaluation participative. • Fiche d'évaluation ex-post, exemples d'étude d'impact.

4.2 Promotion

Pourquoi : La phase de la promotion offre une première et décisive occasion d'amener les communautés à : (a) décider si elles veulent ou non lancer un projet ; et (b) définir les priorités de développement, dont l'une pourrait être l'AEPA. Si l'AEPA est retenu, c'est l'occasion de présenter les principes de l'approche par la réponse à la demande et d'expliquer les règles du projet.

Quoi : Les options d'investissements en AEPA doivent se référer à la campagne d'information initiale du projet multisectoriel, ce qui permettra à la communauté d'évaluer et de décider du type de sous-projet qui répondrait le mieux à ses besoins. Des méthodes d'évaluation et de planification participatives en milieu rural peuvent aider les communautés à préciser leurs priorités. Si un projet d'approvisionnement en eau est retenu, le message à faire passer est que l'AEP est un service à part, qui doit respecter certains principes (voir la section Principes de l'AEPA). Ces derniers peuvent être communiqués dans un prospectus ou un dépliant sur l'AEPA, qui énoncerait les démarches, règles et procédures devant régir les investissements en AEPA. On pourra traiter des thèmes suivants :

- ≈ La notion de l'eau comme bien économique qui doit être géré et qui induit un coût
- ≈ Les choix à effectuer, en étant suffisamment informé, sur les options techniques et les implications que celles-ci entraînent en termes de gestion et de coût
- ≈ La responsabilité de la communauté vis-à-vis de la gestion et du financement de l'exploitation/entretien à maintenir dans la durée
- ≈ Les règles de recouvrement des coûts et la tarification en vue d'assurer la fourniture durable des services
- ≈ L'organisation de la communauté, la gestion et les arrangements contractuels
- ≈ Les normes et la qualité techniques minimales
- ≈ La propriété des actifs, les rôles et responsabilités
- ≈ Les problèmes liés à l'environnement, l'hygiène et l'assainissement
- ≈ Les conditions à remplir pour la formulation des candidatures et des propositions.

Qui : Les projets recrutent souvent des « promoteurs » versés dans l'animation et la facilitation communautaires, qui peuvent être formés à mener des discussions avec les communautés éventuellement intéressées, en étant appuyés, le cas échéant, par des campagnes par radio ou d'autres media.

4.3 Requêtes

Pourquoi : Le remplissage d'un formulaire de requête de candidature représente la première étape de demande. Les projets réussis d'AEPA ont trouvé utile de prévoir, dans cycle du sous-projet, une période au cours de laquelle les communautés :

- ≈ Confirment que l'AEPA constitue pour elles une priorité de développement
- ≈ Assimilent les principes et conditions essentiels relatifs aux investissements d'AEPA, qui ont été communiqués au cours de la phase de promotion
- ≈ Créent une structure appropriée pour la surveillance des processus de fourniture des services et d'entretien des systèmes
- ≈ Commencent à mobiliser les revenus nécessaires
- ≈ Formulent une demande d'assistance dans le cadre du projet.

Quoi : Les communautés organisent une réunion afin de déclarer leur intérêt pour le projet en général et pour des investissements d'AEPA en particulier. Si l'AEPA est retenu, la réunion sera consacrée à débattre de l'information reçue et à identifier l'assistance requise pour permettre aux communautés de se procurer leurs propres installations d'eau et d'assainissement. On pourra débattre des thèmes suivants :

- ≈ Sélection des porte-paroles
- ≈ Participation de tous les membres de la communauté
- ≈ Analyse de l'information contenue dans le prospectus et dans le formulaire de requête
- ≈ Intérêt de la communauté et type de participation au projet
- ≈ Comment la communauté va mobiliser des fonds pour couvrir l'investissement, l'exploitation et l'entretien
- ≈ Qui pourrait aider la communauté à comprendre et à se préparer à recevoir l'assistance du projet
- ≈ Les choix de technologies.

À partir de ces réunions, les communautés intéressées remplissent des formulaires de requête pour :

- ≈ L'ensemble du projet
- ≈ Une requête particulière d'AEPA.

La communauté ouvrira également un compte en banque, en versant l'acompte spécifié.

Qui : La communauté peut organiser elle-même ces réunions, ou engager une assistance technique ou un facilitateur pour ces démarches initiales. Le projet, représenté par un membre du personnel technique du niveau départemental, peut prendre part à ces réunions, ou y assister en observateur.

4.4 Pré-sélection

Pourquoi : Le processus de pré-sélection permet au projet (a) de passer en revue les requêtes des communautés relatives à des investissements d'AEPA, à la lumière de leurs besoins, engagement et capacités ; (b) d'établir une première estimation des besoins budgétaires pour les investissements et les charges annuelles ; et (c) d'éviter de décevoir les communautés en diminuant le nombre de propositions complètes à préparer.

Quoi : Le projet mettra sur pied un sous-comité pour l'examen des requêtes. Celles-ci seront classées par rang sur des fiches de classement modèle, selon les critères de présélection. Le projet pré-sélectionnera un nombre restreint de communautés, en fonction de leurs capacités de financement et de ressources humaines.

Qui : Le projet, en collaboration avec l'agence technique et les autorités locales.

4.5 Formulation des propositions

Pourquoi : L'expérience a montré que pour être efficaces, les projets d'AEPA doivent faire l'objet d'une mise de fonds dès le départ, pour permettre d'établir des dispositifs durables d'organisation communautaire. Effectivement, un sous-projet d'AEPA répond à des conditions particulières :

- ≈ Il dépend d'une ressource naturelle limitée – l'eau –, qui est également un bien économique ; les consommateurs doivent donc en payer le service
- ≈ Il nécessite d'importants exercices de consultation et de coordination entre les membres de la communauté, les administrations locales, les investisseurs, les agents de développement, les ingénieurs et d'autres partenaires

OUTILS

Ils comprennent :
Liste des documents requis pendant la préparation du projet (Annexe V) et ressources en ligne ; formulaire de requête pour les projets communautaires, formulaires-type du projet, directives pour la demande par les communautés, directives pour la formation d'un comité d'eau et d'assainissement

OUTILS

Ressources en ligne : fiches de classement modèle et critères de pré-sélection

≈ Il se prête à un éventail de configurations techniques et de niveaux de service, avec des implications de coût et de gestion différentes

OUTILS
Liste des documents nécessaires pour la préparation du projet (Annexe V), et autres matériels en ligne, tels que : le formulaire de requête pour les projets communautaires, les directives pour l'établissement d'un barème de tarifs, le manuel de passation des marchés et de procédures financières à l'usage des organisations communautaires, une documentation sur l'hygiène et l'assainissement ainsi que sur les méthodologies de la formation, des TdR type pour les évaluations environnementales exécutées dans le cadre de programmes, et les directives pour la mobilisation et la planification communautaires

≈ Il nécessite une approche intersectorielle et intégrée, où se croisent le génie civil, l'environnement, la santé et l'éducation ;

≈ Il suppose un dispositif d'entretien qui soit (a) intensif ; (b) géré par la communauté; (c) soutenu par une assistance technique supplémentaire ; (d) susceptible de fournir des pièces détachées et (e) servi par un système fiable de gestion financière et administrative.

L'assistance technique peut aider la communauté à aborder ces conditions spécifiques au secteur dans ses propositions, en facilitant :

≈ L'analyse de la situation existante en matière d'hygiène, d'eau, de santé et d'environnement ; l'établissement de données de base ; et l'estimation de la demande réelle d'infrastructure sanitaire

≈ Le choix des niveaux de service d'eau et d'assainissement

≈ L'estimation du coût d'investissement et celui de la contribution de la communauté

≈ La mise au point d'un plan de gestion des installations pour l'exploitation et l'entretien, ainsi qu'une méthode d'organisation

≈ L'élaboration d'un plan de gestion financière et d'un plan de tarification pour financer le plan de gestion des installations

≈ La préparation d'une campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et son articulation avec les investissements en infrastructures sanitaires

≈ L'identification et la prise en compte des éventuels problèmes de protection environnementale et sociale

≈ L'identification des responsabilités et des besoins continus en formation, y compris l'organisation du comité d'eau et d'assainissement et les activités de formation à l'intention de ses membres.

Quoi : Les communautés présélectionnées prépareront des propositions de sous-projet en se conformant aux directives et modèles contenus dans le manuel de procédures.

Qui : Avant la préparation, la communauté devrait bénéficier d'une assistance technique qui l'aidera à prendre les décisions nécessaires et à rédiger sa proposition. Cette assistance sera fournie par des consultants ou des ONG payés par le projet, ou par une personne compétente issue de la communauté. Ces personnels serviront de facilitateurs pour la communauté et le comité de l'eau et de l'assainissement.

4.6 Évaluations

Pourquoi : Un format d'évaluation sectorielle spécifique est nécessaire pour évaluer la demande réelle en AEPA et apprécier la faisabilité technique et la viabilité à long terme du sous-projet.

Quoi : L'évaluation du sous-projet est effectuée en suivant une liste de contrôle-type qui permet de vérifier et de confirmer tant l'engagement que les capacités de la communauté, ce, dans le souci d'assurer la viabilité à long terme des services. Une fois que le projet est accepté, la communauté et le projet signent un accord (ou un protocole d'accord) de sous-projet. Ce document peut également être contresigné, le cas échéant, par les administrations locales, les organismes sectoriels, ou d'autres agences d'exécution.

Qui : Le projet devrait identifier une équipe d'évaluation pour les projets d'AEPA, conjointement avec les agences d'exécution technique et les autorités locales, suivant le cas.

4.7 Exécution du projet avec l'appui de la communauté

Pourquoi : Il est important, à ce stade, d'apporter une assistance et une formation intensives à la communauté, afin de renforcer le sentiment d'appropriation de la population vis-à-vis des objectifs du sous-projet, de promouvoir les avantages en matière de santé et d'hygiène et d'établir une base solide permettant d'assurer la viabilité des services, y compris sous le rapport de l'exploitation et de l'entretien des installations. Plusieurs leçons ont été tirées de l'expérience acquise en matière de passation de contrats d'AEPA effectués par les communautés. Deux principes importants s'en dégagent tout particulièrement :

≈ **Adapter le type de contrat au niveau du service retenu.** Ceci peut aller de l'accord rudimentaire conclu en présence de témoins, aux contrats plus complexes de service basés sur la performance, ou aux contrats de fournisseurs.

≈ **Veiller à ce qu'on dispose des compétences et des instruments adéquats pour administrer les contrats.** Des modules courts et ciblés peuvent permettre d'expliquer aux membres du comité d'eau et d'assainissement les compétences et l'expertise requises.

Quoi : Tous les travaux de génie civil devraient être assortis d'activités de développement communautaire. Le manuel d'exploitation devra traiter :

≈ Des types d'investissements admissibles dans le cadre du projet

≈ De la passation de marché de biens, de services et de travaux de génie civil, y compris les règles, procédures et attributions en matière d'appels d'offre, de sélection et de supervision

≈ Des flux financiers pendant la période d'investissement

≈ Des questions de construction, y compris la surveillance des entrepreneurs et la réception des travaux.

Trois types d'accords peuvent être envisagés :

≈ La communauté gère les fonds elle-même

≈ La communauté recrute une personne ou un bureau compétent et se charge de la supervision des travaux

≈ Le projet et/ou l'administration locales se chargent du recrutement au nom de la communauté.

En même temps, le budget de chaque sous-projet doit prévoir une assistance technique pour la formation, dans les domaines essentiels tels que l'organisation communautaire, l'éducation à la santé et l'hygiène, la gestion des services, l'exploitation et l'entretien.

Qui : Les communautés devraient être associées à toutes les étapes d'exécution du projet, de la construction, et des activités de développement communautaire. Ces dernières pourront être soutenues par une assistance technique.

4.8 Exploitation et entretien

Pourquoi : Les problèmes les plus fréquemment rencontrés dans les composantes d'AEPA ont trait à l'exploitation et à l'entretien. Une formation à ces questions devrait donc débiter au cours de la phase d'exécution et se concentrer sur la capacité de la communauté à assurer la fiabilité et la pérennité de la fourniture des services.

Quoi : Quatre éléments clés structurent les pratiques recommandables en AEPA :

1. Exploitation et entretien, et plans de gestion des installations. Les plans d'exploitation et d'entretien ne doivent pas seulement inventorier les activités d'entretien. Ils fourniront également un chronogramme détaillé d'activités, en mettant l'accent sur l'entretien préventif, et en détaillant la description des responsabilités. Le manuel d'exploitation du projet peut proposer des conseils ou des modèles pour de tels calendriers, avec, par exemple, des cartes à codage couleur, ou d'autres techniques de gestion visant à faciliter la maintenance régulière et le suivi.

OUTILS
Liste des documents nécessaires pour la préparation du projet (Annexe V), et autres matériels en ligne, tels que : la liste de contrôle pour l'évaluation du sous-projet, la fiche d'évaluation ex-ante, des protocoles d'accord entre la communauté et d'autres parties

2. Recouvrement des coûts et barèmes de tarifs. La viabilité à long terme des services repose avant tout sur la mise en place d'un système efficace de paiement des services par les usagers. Des méthodes de calcul des barèmes des tarifs liés à l'AEPA ont été développées et peuvent être adaptées au budget d'exploitation et d'entretien sur une base annuelle et pluriannuelle. Elles peuvent également être rapportées aux besoins financiers liés à l'extension du système dans l'avenir ou au remplacement des équipements.

3. Formation de la communauté en matière d'exploitation et d'entretien des installations. De nombreuses méthodologies ont été élaborées pour la formation des communautés en matière de services d'AEPA. Le manuel intitulé Exploitation et entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural : catalogue de formations à l'usage des gestionnaires et des planificateurs publié par l'OMS, offre dans ce domaine un excellent point de départ.

4. Contrats de services basés sur la performance. Ce procédé relativement nouveau permet de rémunérer un entrepreneur pour la fourniture d'un service suivant un standard de qualité pré-établi, plutôt qu'en fonction du temps, des travaux ou des matériaux employés. Sous sa forme la plus élémentaire, ce procédé peut revenir par exemple à payer un forfait mensuel à un opérateur villageois, chargé d'effectuer l'entretien courant et périodique, avec des primes incitatives ou des pénalités selon que la qualité du service s'élève ou décroît. À mesure que les systèmes augmentent en complexité, le recours à des contrats d'entretien, des contrats de gérance, contrats d'affermage ou des concessions peut être indiqué.

OUTILS
Indicateurs de réalisation basés sur les services (Annexe VII) : principes de la participation aux coûts par les usagers, calendrier d'exploitation/entretien, directives pour le calcul des tarifs, matériels de formation sur l'exploitation/entretien à l'intention des responsables de la gestion et de la planification (de l'OMS)

Qui : La responsabilité de l'exploitation et de l'entretien revient d'abord aux comités de gestion choisis par la communauté, à laquelle ils sont tenus de rendre compte. Mais une structure d'appui ou de substitution, constituée de représentants du secteur privé et des services techniques du Gouvernement, doit également être prévue.

4.9 Suivi et évaluation

Le suivi consiste à vérifier si un projet est exécuté conformément à ce qui a été conçu, à fournir des informations en temps utile permettant de vérifier que le progrès, la qualité et l'efficacité des processus et des procédures sont assurés. L'évaluation consiste à examiner le fonctionnement du projet et à répondre aux problèmes éventuels de fourniture des services.

La mesure et le suivi des interventions en hygiène et assainissement sont différents de ceux qui s'appliquent à l'approvisionnement en eau. Un cadre de suivi et évaluation global est développé pour mesurer les impacts en termes d'hygiène et assainissement en s'appuyant sur l'Initiative du partenariat public-privé de lavage des mains avec du savon. Le modèle comporte deux composantes de mesure des impacts : (a) les changements de comportements; et (b) les impacts sur la santé.

Pourquoi : Un processus de suivi/évaluation efficace représente un moyen d'aider les partenaires des divers niveaux à maintenir l'objectif de pérennité de la fourniture des services.

Au niveau des communautés, les systèmes d'information encourageront l'appropriation, la transparence et la responsabilité dans la phase d'investissement ; ils devront aussi favoriser un engagement à long terme pour le suivi de l'exploitation et de l'entretien.

Au niveau gouvernemental, puisque le projet multisectoriel n'a pas vocation à fournir un appui à long terme au secteur, mais qu'il est mis en place plutôt pour lancer des investissements sectoriels, l'entité gouvernementale en charge de l'AEPA doit disposer d'un outil de suivi afin de s'assurer que :

≈ Les investissements d'AEPA sont réalisés comme prévu et qu'ils sont de qualité acceptable

≈ Les questions de gestion et de pérennisation sont traitées après l'investissement initial (par les systèmes d'information communautaires mentionnés ci-dessus)

≈ Des réseaux d'appui sectoriels sont en place et qu'ils sont fonctionnels.

Au niveau du projet, l'information est nécessaire pour évaluer la contribution du projet tant aux objectifs de réduction de la pauvreté, qu'à ceux du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Quoi : Ainsi que le précisent les termes de référence, les indicateurs d'intrants, d'extrants et de résultats pour

l'AEPA devront être décidés conjointement avec les partenaires ; ils seront rattachés au cadre logique du projet, ainsi qu'aux objectifs et indicateurs de développement du DSRP.

Les manuels de procédures devront spécifier la méthode d'approche, les procédures et les responsabilités liées à deux grands types d'activités interdépendants :

1. Suivi des réalisations du sous-projet

≈ **Évaluation et suivi participatifs de la communauté.** Dans le cadre du soutien aux aspects non matériels, le sous-projet doit aider les communautés à développer leurs propres systèmes d'information, qui peuvent être très simples, afin de suivre et de rassembler les données sur l'état d'avancement et les performances du projet d'une part, puis d'observer l'évolution de la fourniture de services après l'achèvement de la phase d'investissement. Tout un éventail d'outils et de méthodes a été mis au point dans ce sens, qui peut être adapté aux circonstances du projet.

≈ **Suivi des réalisations du sous-projet au niveau du gouvernement.** Outre les rapports réguliers sur l'état d'avancement de l'investissement et les rapports d'achèvement, il est recommandé que le cycle de sous-projet comprenne une évaluation de post-investissement du sous-projet, à des intervalles de six mois à un an, après l'achèvement de l'investissement.

≈ À cet effet, les outils d'évaluation de post-investissement pour chaque sous-projet permettent également de produire d'une part des données fondamentales pour agréger, analyser et rendre compte des résultats du projet dans les rapports réguliers d'état d'avancement du projet fournis par le Gouvernement et d'autre part une information de base sur la contribution du projet aux objectifs de réduction de la pauvreté.

2. Évaluation des performances et de l'impact du projet

Cette évaluation comporte l'appréciation périodique de la performance globale du projet et de sa contribution à la réduction de la pauvreté et aux autres objectifs du projet. Dans le contexte du projet multisectoriel, ces objectifs doivent tendre à atteindre les étapes suivantes :

≈ Revue à mi-parcours

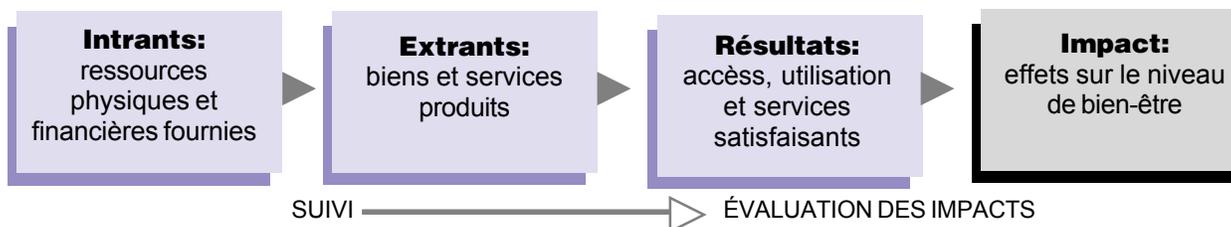
≈ Rapport de fin d'exécution de projet (RFE)

≈ Examens spécifiques et études d'impact ciblées.

Les évaluations des impacts résultent de processus prenant en compte les intrants, les extrants et les résultats qui sont fondamentaux pour comprendre si les projets ont été performants et ont atteint les résultats attendus, et s'ils sont pérennes ou pas (schéma 3).

SCHÉMA 3

DU SUIVI À L'ÉVALUATION DES IMPACTS



Qui : Dans le cadre des activités de développement communautaire, assistance technique et formation devraient être fournies à la communauté pour la mise en place de systèmes d'information simples, gérés par la communauté et axés sur des indicateurs de réalisation en matière de fourniture de services.

La section suivante présente quelques-uns des nombreux outils actuellement disponibles en ligne, par consultation du site suivant : [http : //www.worldbank.org/RWSSToolkit/index.htm](http://www.worldbank.org/RWSSToolkit/index.htm)

Outre les outils proposés dans ce document, vous trouverez :

Des **termes de référence** : des échantillons de TdRs tant pour l'évaluation sectorielle rapide que pour la conception de la composante AEPA d'un projet multisectoriel. Ils peuvent être adaptés à un projet spécifique.

Des **listes de contrôle** : ce sont des outils pratiques qui facilitent l'exécution des tâches énumérées dans les TdR. Ces listes de pointage sont utilisables pour l'évaluation sectorielle rapide et pour l'AEPA dans le cycle de projet.

Des **rapports modèles** : Exemples de pratiques exemplaires de rapports d'évaluation sectorielle rapide (y compris des rapports de retour de mission et des aide-mémoire) et documents d'évaluation de projet (PAD) portant sur des projets multisectoriels avec composantes d'AEPA.

Des **manuels modèles** : Exemples de pratiques exemplaires de manuels concernant les études techniques et le fonctionnement de projets spécifiques d'AEPA, qui peuvent être adaptés aux projets multisectoriels. Des manuels génériques produits par d'autres agences comme le WEDEC (Centre de l'eau, de l'ingénierie et du développement) et son centre de ressources WELL, le DFID (Department for International Development britannique), l'IRC (International Water and Sanitation Centre) et les Nations Unies) sont également proposés.

Passation de marchés : accords, formulaires de requêtes, contrats de travaux et de services, protocoles d'accord (MOU) entre différents partenaires, audits, exemples et matrices type pour le suivi.

Documents **d'audit et de suivi** : matrices type pour le suivi de l'exécution et l'établissement de rapports de bilan d'exécution et rapports d'état d'avancement et rapports d'achèvement de projet.

Directives : pour la mise en place des comités d'eau et d'assainissement, pour la participation des usagers aux coûts, pour l'établissement de barèmes de tarifs ; et des critères pour la sélection des ONG.

Choix de lectures : études de cas, lectures classées par thème : passation de contrats communautaires, décentralisation, finances, rôle des femmes, santé, aspects juridiques, hygiène et assainissement, suivi et évaluation, chaînes d'approvisionnement, technologies, ressources pour la formation, volonté à payer, notes sur les enseignements retenus, et liens vers des présentations sur l'AEPA.

Liens utiles : une liste de liens internes de la Banque mondiale et de liens vers d'autres organisations œuvrant dans le secteur de l'eau fournissent d'autres indications utiles.

5. MATÉRIEL D'APPUI

ANNEXE I MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION-PAYS DE LA COMPOSANTE AEPA

(Intitulé du projet multisectoriel)

(Nom du pays)

CONTEXTE (Brève description du projet, y compris son contexte, son stade de développement ou d'exécution, sa portée géographique etc.)

OBJECTIF

L'évaluation-pays vise à créer une base opérationnelle d'informations sur les activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement en milieu rural (AEPA) dans/en /à (nom du pays). Cette base d'informations doit aider l'équipe chargée du projet (intitulé du projet) à identifier les contraintes principales et les opportunités pour la mise en place et la durabilité des composantes de l'AEPA. L'évaluation permettra d'établir les fondements d'une stratégie visant à incorporer les composantes AEPA au projet ; Cette stratégie servira d'assise à l'interface entre le projet et les institutions sectorielles de l'AEPA. L'évaluation s'efforcera de répondre à deux questions fondamentales :

≈ Les politiques, les pratiques et le cadre institutionnel actuels favorisent-ils la fourniture durable de services d'AEPA dans le pays ?

≈ En fonction de la réponse apportée à cette question, quelle doit être la stratégie à suivre pour incorporer les composantes AEPA dans le projet multisectoriel ou/et dans le programme envisagé par la Banque pour le pays.

TÂCHES

L'évaluation du pays se divise en trois tâches principales comme suit :

Tâche 1 : Examen de la politique d'AEPA et du cadre institutionnel

Cette tâche vise à clarifier la politique nationale de fourniture de services d'AEPA et la stratégie suivie pour l'appliquer. Cette étape s'accompagne donc de discussions avec le ministère concerné et les partenaires, ainsi que d'une étude des documents de stratégie, plans directeurs, manuels d'exécution, et rapports disponibles. Contrairement à la tâche 2 qui consiste à analyser les résultats obtenus, cet examen doit être avant tout descriptif. Il se décompose en sous-tâches comme suit :

Sous-tâche 1.1 : Clarifier les buts et objectifs nationaux de l'AEPA. Préciser s'ils sont définis en termes de couverture nationale; d'accès aux services ; ou d'(un) autre(s) indicateur(s). Ces buts et objectifs peuvent apparaître dans l'énoncé des missions de l'entité nationale en charge de l'AEPA, ou faire l'objet d'un plan directeur national.

Sous-tâche 1.2 : Évaluer la stratégie nationale d'AEPA. Évaluer la stratégie employée par le gouvernement pour réaliser les buts qu'il a énoncés, en cherchant avant tout à déterminer si et dans quelle mesure, cette stratégie épouse l'approche par la réponse à la demande. Il peut s'agir d'un ensemble de principes d'orientation, dans le contexte d'un plan directeur ou d'un manuel de procédures utilisé par l'organisme national ou par le ministère. Indiquer si la stratégie fait place aux considérations de santé et d'hygiène.

Sous-tâche 1.3 : Évaluer les rôles et les responsabilités. Clarifier les rôles et les responsabilités concernant la fourniture des services d'AEPA dans le pays, au plan de (a) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale; (b) l'intermédiation sociale; (c) la passation des marchés pour l'équipement et la fourniture des services d'AEPA. Cette évaluation devra tenir compte des programmes de décentralisation en cours et mettre en

évidence l'évolution des rôles des différentes parties prenantes telles que l'État, les pouvoirs locaux, les communautés, le secteur privé et les ONG.

Sous-tâche 1.4 : Évaluer les options et les normes technologiques. Résumer dans quelle mesure les communautés disposent de choix en ce qui concerne le niveau de services d'AEPA. Indiquer comment ces options leur sont présentées et si les choix sont exprimés en fonction du coût de l'équipement et de l'exploitation et de l'entretien. Décrire les normes et standards techniques en vigueur dans le pays et indiquer s'ils sont respectés.

Sous-tâche 1.5 : Évaluer les méthodes et la politique de financement et de recouvrement des coûts. Expliquer la politique et les pratiques en vigueur pour les contributions locales pendant (a) la phase d'équipement et d'installation; (b) la phase d'exploitation et d'entretien. Préciser les sources de financement (secteur privé, bailleur de fonds, subvention publique) pendant chacune des deux phases et dans quelle mesure des redevances sont imposées aux usagers pendant la phase d'exploitation. Décrire les mécanismes utilisés pour collecter ces redevances auprès des usagers, pour en ajuster les taux en fonction du niveau des services et pour couvrir l'amortissement à long terme et le coût du remplacement de l'équipement.

Sous-tâche 1.6 : Évaluer le cadre juridique. Préciser le statut juridique des équipements en matière d'AEPA, en indiquant dans quelle mesure les communautés, l'administration locale et/ou l'organisme national restent propriétaires des équipements. Résumer tous les cas de litiges survenus dans le cadre du projet ou dans le pays, s'agissant des équipements en matière d'AEPA, ainsi que les mécanismes disponibles pour les résoudre.

Tâche 2 : Analyse des programmes en cours et de la capacité institutionnelle

Dès lors que la politique nationale et le cadre institutionnel sont clairement décrits, la tâche 2 sera d'évaluer l'efficacité de la stratégie. Ceci nécessite une analyse rapide des résultats des programmes en cours et de l'aptitude des partenaires et acteurs à jouer leur rôle. Cette tâche se décompose en deux grandes sous-tâches :

Sous-tâche 2.1 : Évaluer les résultats des programmes/projets. Préciser le type et donner le nombre des programmes financés par des bailleurs de fonds ou financés de l'intérieur pour l'AEPA dans le pays. Évaluer les stratégies de base adoptées dans ces programmes. Dans quelle mesure la stratégie est-elle appliquée par rapport aux buts déclarés (p.e. taux de couverture et pérennité) ?

Sous-tâche 2.2 : Évaluer l'aptitude et la performance des acteurs. Présenter une revue critique de l'aptitude des différents acteurs à jouer les rôles qui leur ont été dévolus par la stratégie. Cette évaluation critique doit couvrir, au minimum : (a) l'organisme national; (b) les administrations locales; (c) les organisations communautaires; (d) les fournisseurs du secteur privé en équipement, en ingénierie, en pièces détachées et services d'exploitation; (e) les ONG et les organismes d'intermédiation sociale. Décrire les forces et les faiblesses des groupes d'acteurs mentionnés ci-dessus en fonction :

≈ Du marché local de prestataires de biens et services pour la conception, la construction, la passation de marchés et la fourniture de pièces détachées au niveau communautaire ou à celui des collectivités locales

≈ De l'aptitude présente et potentielle des organisations locales à intervenir au niveau communautaire pour obtenir la mobilisation nécessaire, l'identification et la préparation des sous-projets, les études techniques, la formation des comités de l'eau, l'éducation en matière d'hygiène et du développement des activités d'animation communautaire

≈ De la nature évolutive de la décentralisation et du rôle que jouera cette dernière à l'appui des efforts communautaires.

Tâche 3 : Contraintes et opportunités : évaluer le rôle du projet

La tâche 3 consiste à décider s'il convient ou non d'inclure une composante AEPA dans le projet multisectoriel (intitulé du projet) et, dans l'affirmative, quelles doivent en être les caractéristiques. Tout doit être entrepris en liaison avec le processus de préparation DSRP en cours et les sources d'information dans le pays. En fonction des résultats, les phases suivantes de la préparation du projet seront identifiées, y compris les termes de référence définissant les nouvelles activités de conception. La tâche 3 est subdivisée dans les sous-tâches suivantes :

Sous-tâche 3.1 : Évaluer la demande et l'offre de services d'AEPA. D'une manière générale, indiquer dans quelle mesure le pays et le projet répondent à la demande de services d'AEPA. L'analyse doit être exprimée (a) en termes de couverture physique par types de services et dispersion géographique; (b) en fonction de la source des fonds

de bailleurs de fonds ou des autres moyens de financement. Cette évaluation nécessite le recours aux sources secondaires de données, qui peuvent inclure les études rattachées au DSRP, les évaluations sociales ou les plans directeurs en matière d'AEPA. Les résultats de l'analyse doivent :

≈ Indiquer s'il est nécessaire d'obtenir un financement additionnel pour les services d'AEPA, qui pourrait être assuré par le projet multisectoriel

≈ Donner une estimation de l'ordre de grandeur des besoins d'investissement en AEPA, en cas d'identification d'une demande non satisfaite.

Sous-tâche 3.2 : Évaluer les moyens politiques et institutionnels pour répondre à la demande d'AEPA. L'évaluation devra déterminer la nature et juger de l'importance des contraintes d'ordre politique et institutionnel pesant sur la fourniture et l'amélioration des services durables d'AEPA, mais aussi des opportunités possibles. Les résultats de l'analyse doivent indiquer si l'environnement tel qu'il est reflété par les institutions et les politiques, est (a) défavorable, en raison par exemple de politiques extrêmement centralisées, rigides et tirées par l'offre et qui ne font pas grand cas de l'aspect de durabilité, (b) convenable et orienté par la demande, tout en nécessitant cependant un renforcement des institutions et des capacités pour assurer la viabilité dans la durée ; ou (c) parfaitement convenable, de sorte que le projet multisectoriel peut aisément se rattacher aux programmes mis en place et aux cadres institutionnels.

MODÈLES D'OPTIONS STRATÉGIQUES DE FOURNITURES DE SERVICES AEPA

Contraintes & opportunités		Modèles d'options stratégiques
Offre et demande	Cadre politique & institutionnel	
La demande est déjà satisfaite par les financements et les projets en cours	S.O.	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inclure de composante AEPA
La demande n'est pas satisfaite par les projets ou par les financements actuels	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inclure de composante AEPA • Introduire des projets- pilotes par l'intermédiaire des fonds d'investissements multisectoriels pour promouvoir réforme et dialogue • Préparer un projet distinct, spécifique au secteur
	Favorable, mais avec une certaine nécessité de réforme et de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une composante AEPA avec des éléments de coordination, de réforme et de renforcement des capacités
	Pleinement favorable et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une composante AEPA, directement liée aux programmes en cours

Sous-tâche 3.3 : Recommandation quant au rôle du projet. Sur la base des analyses qui précèdent, décider si le projet multisectoriel a un rôle à jouer dans la fourniture des services d'AEPA et, dans l'affirmative, recommander une stratégie d'ensemble en ce sens. Une ou plusieurs des options stratégiques suivantes peuvent se présenter :

Sous-tâche 3.4 : Contribuer au cadre logique du projet. En fonction des résultats de la sous-tâche 3.3, fournir une déclaration succincte indiquant les objectifs de développement de l'AEPA, ainsi que les projets d'indicateurs de résultats, pour intégration au cadre logique du projet.

Sous-tâche 3.5 : Définition des étapes suivantes. En fonction des résultats supra, exposer les mesures décisives à prendre ensuite, dans le contexte de la préparation du projet. Cet exposé peut inclure, sans s'y limiter pour autant, les termes de référence (Annexe I) des consultants aux fins de :

≈ Finaliser la stratégie du projet

≈ Préparer les directives et le manuel de procédures

- ≈ Préparer les règles et clauses du projet
- ≈ Contribuer au cadre logique du projet et aux analyses techniques, économiques, environnementales et sociales
- ≈ Mettre au point le suivi du projet et les dispositions de supervision.

Résultats

Ce travail s'achève par un rapport d'évaluation du pays résumant les résultats des trois tâches décrites ci-dessus. Les consultants doivent présenter un projet de rapport et un compte rendu oral de leurs principales observations après trois semaines de travail sur le terrain. Un rapport final sera présenté une semaine après réception des commentaires par le chef de l'équipe chargée des tâches du projet.

Niveau d'effort et de compétences requis

L'évaluation du pays sera confiée à une équipe composée de deux personnes :

- ≈ Un ingénieur/spécialiste de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement
- ≈ Un expert en sciences sociales et en développement rural.

L'une et l'autre devront avoir une expérience approfondie sur le terrain, de préférence tant dans le pays qu'en dehors de celui-ci, de la planification et de l'exécution des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés par les communautés.

ANNEXE II
ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE : LISTE DE CONTRÔLE

1. Buts, cibles et indicateurs nationaux en AEPA

- Y-a-t-il un but national déclaré pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ?
- Est-il exprimé en termes de
 - (a) couverture (p.e. "xx% des communautés ont des systèmes d'AEPA")
 - (b) accès aux services (p.e. "xx% de la population ont accès aux services d'AEPA")
 - (c) facteurs santé, hygiène, ou (d) autres indicateurs?

2. Stratégie nationale d'AEPA

- Quelle est la stratégie employée pour atteindre le but visé ?
- S'appuie-t-elle sur le concept de réponse à la demande et comporte-t-elle une fourniture effective et durable de services ? Y-a-t-il un lien quelconque avec les stratégies relatives à l'hygiène et à l'assainissement ?
- Y-a-t-il des liens avec le DSRP et est-ce compatible avec les Objectifs de développement pour le millénaire ? Les indicateurs sont-ils clairs et réalistes ?

3. Rôles et responsabilités

- Qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale ? (Par exemple, un ministère central, un organisme parapublic, des projets de bailleurs de fonds, des redevances pour services rendus ?)
- Quelle est la répartition des rôles et des responsabilités concernant les services d'AEPA ? Comment se rattache-t-elle aux programmes de décentralisation, administration centrale ou organismes parapublics, collectivités locales, communautés, secteur privés, et ONG? Quelles sont les aptitudes des acteurs ?
Quels résultats obtiennent-ils ?

4. Technologie : choix et normes

- Les communautés peuvent-elles choisir le niveau et le type de systèmes d'AEPA installés ?
- Ces choix sont-ils influencés par la considération des coûts de la construction, de l'exploitation et de l'entretien ?
- Y-a-t-il des standards et normes qui correspondent aux différents niveaux des services d'AEPA dans le pays ?

5. Financement et recouvrement des coûts

- Quelle est la politique en matière de contribution locale pour la construction et l'installation du système ?
- Comment les services d'exploitation et d'entretien sont-ils financés ?
- Quelles sont les sources des fonds représentant les contributions des différents acteurs ?
- La politique contient-elle des dispositions en vue de l'amortissement et du remplacement du système à long terme ?

6. Cadre juridique

- Quel est le cadre juridique concernant la propriété des équipements et l'utilisation des ressources en eau ?
- Y-a-t-il eu des conflits graves concernant l'utilisation des ressources en eau et existe-il des mécanismes efficaces de résolution de ces conflits ?

7. Analyse des programmes en cours

- Préciser le type et donner le nombre des programmes financés par des bailleurs de fonds ou financés de l'intérieur pour l'AEPA dans le pays. Dans quelle mesure la stratégie est-elle appliquée par rapport aux buts déclarés (p.e. taux de couverture) ?
- Dans quelle mesure la demande de services d'AEPA est-elle satisfaite via les programmes en cours ?
- Quelle est l'aptitude et l'efficacité des acteurs dans leur rôle respectif ? Parmi ces acteurs figurent, au minimum : les instances nationales et locales, les organisations communautaires, les fournisseurs du secteur privé en équipement/pièces détachées/génie civil/services d'exploitation, les ONG et les organismes d'intermédiation sociale.
- Quelle est l'aptitude et l'efficacité du marché local des fournisseurs de biens et services (conception, construction et passation de marchés) au niveau de la communauté ou au niveau de l'administration locale ?
- Quels sont les moyens effectifs ou potentiels au niveau local de mobiliser les aspects d'intermédiation sociale et de génie civil intégrés aux programmes en cours ?
- Dans le contexte de la décentralisation, quel est le sens de l'évolution ?
- Dans quelle mesure les programmes réussissent-ils à appliquer le but et la stratégie de la nation ?

8. Stratégie pour l'AEPA dans le projet

- Comment le projet peut-il aider à répondre à la demande d'AEPA non satisfaite dans son domaine ?
- Est-il nécessaire de différencier entre types de systèmes et zones géographiques ?
- Faut-il réformer le secteur et renforcer les capacités ? Le projet peut-il s'en charger, ou bien faut-il mettre au point un projet indépendant et distinct ?
- Quelle doit être la répartition des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes du secteur ?
- Quelles doivent être les prochaines phases de la préparation détaillée de la composante, y compris l'établissement des règles et des manuels de procédures du sous-projet ?

ANNEXE III

MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCE, MISE AU POINT D'UNE INTERVENTION AEPA POUR :

(Intitulé du projet multisectoriel)

(Nom du pays)

CONTEXTE

(Brève description du projet, y compris son origine, son stade de développement ou d'exécution et sa portée géographique, sur la base de l'évaluation du pays ou d'autres renseignements préliminaires relatifs au secteur de l'AEPA.)

OBJECTIF

La mise au point de la composante AEPA consiste à élaborer une stratégie d'exécution, à définir les activités du projet et à préparer les directives dans le cadre desquelles s'inscriront les sous-projets d'AEPA financés par le projet (intitulé du projet multisectoriel).

(Ajouter tout renseignement supplémentaire, ou tout objectif identifié dans l'évaluation du pays.)

TÂCHES

Le travail se décompose en tâches comme suit :

Tâche 1 : Résumer les problèmes de la politique sectorielle et les problèmes institutionnels

À partir de l'évaluation du pays et des autres renseignements disponibles, résumer les principaux problèmes de politique générale et les principaux problèmes institutionnels qui se posent pour l'AEPA, en insistant plus particulièrement sur la fourniture durable de services, qui doit être financée dans le cadre du projet. Ce résumé précisera, au minimum :

≈ L'environnement de politique générale, l'environnement institutionnel et le degré d'application du principe de gestion par la demande

≈ La demande insatisfaite, s'agissant des services d'AEPA et les résultats obtenus par les autres projets ou programmes.

Tâche 2 : Poursuivre un dialogue sectoriel et la mise au point d'une stratégie de participation

Compte tenu des problèmes de politique générale et des problèmes institutionnels résumés plus haut, mettre sur pied un processus de participation avec les principaux partenaires pour arriver à un consensus sur la stratégie fondamentale qui inclura les composantes AEPA dans le projet. Ce processus prendra la forme d'une série de consultations/ateliers et aura pour but de déterminer comment et dans quelles conditions, procéder aux investissements en AEPA dans le cadre du projet. Les thèmes stratégiques suivants, au minimum, seront abordés :

≈ **Politique sectoriel et cadre institutionnel.** Faut-il procéder à des réformes fondamentales de la politique générale ou du cadre institutionnel avant de pouvoir insérer l'AEPA dans le projet ? (Par exemple, réformer l'organisme central ou l'organisme sectoriel). Dans ce cas, comment procéder aux réformes – dans le cadre même du projet, ou dans un projet distinct, portant sur tout le secteur ?

≈ **Rôles et responsabilités.** Clarifier les domaines de responsabilité et de collaboration qui concernent les composantes AEPA du projet. Par exemple, faut-il exiger qu'une collaboration s'établisse entre les sous-projets d'AEPA et les institutions sectorielles qui existent ? Faut-il s'aligner sur les normes en vigueur ? Ou bien faut-il créer ces normes ?

≈ **Établir des normes techniques et offrir aux communautés des choix quant au niveau des services.** Recommander une action et une stratégie susceptibles de garantir que des choix soient offerts aux communautés quant au niveau des services et que les normes techniques soient respectées tant pendant la phase de l'investissement que pendant celle de la mise en œuvre. Cette recommandation doit comporter un cadre d'orientation et d'exécution pour les communications avec la communauté à toutes les phases du cycle du sous-projet.

≈ **Hygiène et assainissement.** Recommander une politique et une stratégie susceptibles de faire intégrer les questions d'hygiène et d'assainissement à la composante AEPA.

≈ **Financement et recouvrement des coûts.** Recommander des actions et une stratégie pour le financement et le recouvrement des coûts tant pendant la phase de l'investissement que pendant celle de l'exécution.

≈ **Appui aux communautés et renforcement des institutions.** Définir une stratégie qui renforce les capacités locales en vue d'assurer la fourniture durable des services. Ce qui comprend : l'aptitude de l'administration locale à appuyer les communautés-le soutien aux ONG et au secteur privé, de façon à ce que ceux-ci fournissent des chaînes d'approvisionnement durables pour les composantes à teneur matérielle et non matérielle-des mécanismes de contrats avec les communautés-des précautions environnementales et sociales et des mécanismes d'atténuation pendant les phases d'installation et d'exécution.

Tâche 3 : Définir la composante et les activités d'AEPA

En fonction des résultats de la tâche 2, spécifier le type des investissements qui seront financés dans le cadre du projet et estimer leur ordre de grandeur. S'il y a lieu, définir les activités institutionnelles spécifiques au secteur ainsi que les activités de renforcement des capacités à financer au titre du projet. Décrire comment et quand seront encouragées les relations avec d'autres sous-projets ou programmes (les projets santé, par exemple).

Tâche 4 : Élaborer un manuel de procédures pour les sous-projets d'AEPA

Dans le cadre de la stratégie susmentionnée et en collaboration avec (spécifier les principaux partenaires), énoncer les règles et procédures s'appliquant à l'identification, la préparation, l'évaluation, l'exécution et le suivi des interventions communautaires d'AEPA s'inscrivant dans le contexte du projet. Le manuel d'exécution doit spécifier toutes les phases du cycle du sous-projet et fournir une liste de contrôle des points ou des questions critiques à soulever à chaque phase du cycle (voir l'annexe I pour une liste des manuels de procédures illustratifs).

Tâche 5 : Élaborer des outils de gestion communautaire de l'AEPA

Outre les directives établies pour le projet, le consultant collaborera avec les divers partenaires sectoriels pour préparer un ensemble d'outils susceptibles d'être utilisés et constamment améliorés par les communautés et par les prestataires de services d'AEPA. Ces outils seront créés en langues locales et leur utilisation devra être aisée. Leur degré de technicité variera et ils viseront les différents partenaires, en fonction de leurs rôles et responsabilités. Au nombre des domaines spécifiques à couvrir figurent, au minimum :

≈ Une analyse participative des installations existantes pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que des pratiques en vigueur en matière d'hygiène et d'environnement, cette analyse faisant partie de l'évaluation des besoins

≈ Des outils simples permettant d'évaluer les différentes technologies et de faire un choix informé entre plusieurs options sur le niveau des services

≈ Des stratégies de communication en vue de favoriser l'exploitation, l'entretien et le financement à long terme au moyen de droits et de redevances à la charge des usagers

≈ Des stratégies de communication aux fins de promouvoir les bienfaits de l'hygiène et de l'assainissement

≈ Créer, organiser et gérer des comités constitués par les usagers de l'eau

≈ Définir les méthodes, la gestion et la documentation en vue de l'établissement de contrats avec la communauté

≈ Mettre au point les standards et les normes pour des services d'exploitation/entretien en provenance du secteur privé

≈ Mettre au point les standards et les normes liés à l'approvisionnement en pièces détachées et pour les services d'intermédiation sociale

≈ Mettre au point les standards et les normes pour le suivi des résultats par la communauté et pour la vérification des comptes afférents aux services d'AEPA.

Tâche 6 : Finaliser le cadre logique, le suivi et le plan d'évaluation

Compte tenu de la stratégie d'ensemble et des sous-composantes du projet, un atelier de courte durée sera organisé, réunissant l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes en matière d'AEPA, afin de résumer les buts sectoriels, les objectifs de développement et les intrants et extrants du projet. Cette réunion servira aussi de forum en vue de parvenir à un consensus sur les indicateurs de réalisation à différents niveaux :

≈ Les réalisations du projet ; ces indicateurs figureront dans le manuel de procédures

≈ Les réalisations au niveau de la communauté et des institutions ; ces indicateurs figureront parmi les outils locaux de gestion en AEPA.

Tâche 7 : Spécifier les problèmes critiques et les risques

Spécifier les questions relatives aux politiques ou aux institutions qui peuvent influencer de manière décisive sur la réussite de la fourniture durable de services d'AEPA ; et recommander des conditionnalités ou des mesures permettant de répondre à ces questions ou de minimiser les risques.

RÉSULTATS

Le consultant fournira les documents suivants :

Résumé des documents fournis par le consultant

Semaine	Documents
0	Commencement de la mission
2	Rapport préliminaire, qui résumera les tâches 1, 2 et 3 et présentera une esquisse et un plan de travail pour la réalisation des tâches 4-7
4	Projet de manuel de procédures pour la composante AEPA
6	Finalisation du manuel de procédures (Tâche 4) Plan de cadre logique et rapport sur les problèmes critiques (Tâches 6-7)
8	Version préliminaire de l'ensemble des outils de gestion communautaire en AEPA se (Tâche 5)
10	Finalisation des outils de gestion communautaire en AEPA (Tâche 5)

Niveau d'effort et de compétences requis

La conception de l'intervention en AEPA sera confiée à une équipe de trois personnes :

≈ Spécialiste/ingénieur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : 2,5 mois

≈ Spécialiste en développement rural et en sciences sociales : 1,0 mois

≈ Spécialiste en communications/publications : 1,0 mois.

Les spécialistes en approvisionnement en eau et en développement rural auront une expérience de terrain approfondie en matière de planification et d'exécution des projets d'eau et d'assainissement gérés par la communauté, de préférence tant dans le pays qu'en dehors du pays.

Le spécialiste en communication/publications aura une assise locale. Il sera aussi fait appel à une société locale spécialisée en arts graphiques et dans l'édition, pour la production des outils locaux de gestion communautaire.

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA MISE AU POINT DE LA COMPOSANTE AEPA DU PROJET**1. Promotion**

- Stratégie de communication et programme testés sur le terrain
- Facilitateurs et promoteurs formés
- Explication du cadre des politiques (Approche par la réponse à la demande, par exemple) et responsabilités institutionnelles

2. Requête & présélection

- Formulaire de requête pour les projets communautaires (conçu et testé sur le terrain)
- Critères de présélection et procédures établies (y compris les feuilles de notation)
- Disponibilité d'appui et de d'aide de la communauté

3. Formulation de la proposition/Soutien communautaire

- Matrices et directives pour les propositions d'AEPA
- Directives et ressources disponibles pour l'assistance technique (AT) à la communauté
- Procédures pour le recrutement et pour le paiement de l'AT à la communauté

4. Évaluation

- Établissement des critères pour l'évaluation et de la liste de contrôle
- Formation d'une équipe d'évaluation qualifiée
- Matrice du document d'accord entre le sous-projet et la communauté

5. Exécution (construction & développement communautaire)

- Liste de projets éligibles
- Directives et formulaires de passation des marchés
- Directives et formulaires relatifs aux flux financiers
- Directives pour le développement communautaire et procédures de passation des marchés

6. Exploitation et entretien

- Directives pour la gestion de l'exploitation et de l'entretien, y compris les questions de recouvrement des coûts et de contrats
- Formation auprès de la communauté en vue d'assurer des fournitures de services et une gestion de l'exploitation et de l'entretien durables

7. Suivi et évaluation

- Revue à mi-parcours
- Rapport de bilan d'exécution
- Examens spécifiques et études d'impact ciblées

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS PENDANT LA PRÉPARATION DU PROJET

(*Tous ces documents et directives sont disponibles en ligne sous la section « Ressources »)

Outils généraux

- ≈ Termes de référence pour la conception de l'intervention
- ≈ Liste de contrôle pour la conception de la composante AEPA.

Requêtes, formulaires et contrats

- ≈ Projet : Formulaire de requête pour les projets communautaires
- ≈ Protocole d'accord entre le ministère et l'administration locale
- ≈ Protocole d'accord entre l'administration locale et la structure chargée de la gestion du point d'eau et de l'assainissement
- ≈ Protocole d'accord entre l'administration locale et la communauté
- ≈ Protocole d'accord entre l'agence communautaire de l'eau et la communauté
- ≈ Lettre d'appel d'offres émise par une communauté/association paysanne
- ≈ Matrice pour la proposition d'un sous-projet
- ≈ Lettre de soumission d'appel d'offres
- ≈ Instructions aux soumissionnaires
- ≈ Contrat pour travaux de génie civil
- ≈ Commande et contrat de services
- ≈ Commande et contrat pour l'approvisionnement en biens
- ≈ Formulaire de contrat
- ≈ Liste de contrôle pour l'évaluation du sous-projet
- ≈ Rapport de bilan d'exécution du sous-projet
- ≈ Évaluation de l'impact sur l'environnement

Directives et manuels

- ≈ Directives relatives à la promotion communautaire
- ≈ Directives relatives à la demande de la communauté
- ≈ Directives relatives à la création d'un comité d'eau et d'assainissement
- ≈ Directives relatives à l'établissement du barème de tarifs
- ≈ Directives relatives à la planification et la mobilisation communautaires
- ≈ Manuel d'hygiène

Table des matières

1. Contexte

- ≈ Contexte du pays : buts et stratégie au plan national
- ≈ Réformes
- ≈ Rôles & responsabilités : l'administration locale, le secteur privé, les communautés, la structure chargée de la gestion du point d'eau et de l'assainissement

2. Description du projet

- ≈ Vue d'ensemble
- ≈ Objectifs
- ≈ Indicateurs de réalisation
- ≈ Composantes du projet et postes à financer

3. Critères pour les investissements en AEPA

- ≈ Communautés : critères d'éligibilité
- ≈ Sous-projet : critères d'éligibilité
- ≈ Sous-projet : critères pour l'établissement des priorités
- ≈ Évaluation du projet

4. Identification du sous-projet

- ≈ Campagne de promotion
- ≈ Rôles et responsabilités des services communautaires d'eau et d'assainissement
- ≈ Requête formulée par la communauté
- ≈ Sélection de la communauté
- ≈ Évaluation du sous-projet

5. Exécution et suivi du sous-projet

- ≈ Financement et planification de l'exécution
- ≈ Mobilisation de la communauté
- ≈ Planification de la construction
- ≈ Passation des marchés et contrats
 - ≈ Directives
 - ≈ Procédures d'approbation de la passation des marchés
 - ≈ Passation des marchés de biens et travaux de génie civil

- ≈ Passation des marchés par les communautés
- ≈ Passation des marchés pour les services de consultants
- ≈ Exploitation et entretien
- ≈ Vérification des comptes
- ≈ Suivi et évaluation
 - ≈ Méthodes de suivi
 - ≈ Méthodes d'évaluation
 - ≈ Rôles et responsabilités.
 - ≈ Indicateurs-clés de suivi et d'évaluation
 - ≈ Suivi des aspects relatifs au rôle de la femme
 - ≈ Indicateurs pour le comité d'eau et d'assainissement
 - ≈ Supervision par la Banque mondiale
 - ≈ Suivi et évaluation externes

6. Études techniques

- ≈ Paramètres de conception
- ≈ Assainissement
- ≈ Site et sélection de la source d'eau
- ≈ Procédures de construction et spécifications techniques
- ≈ Moyens d'exhaure
- ≈ Qualité de l'eau
- ≈ Autres technologies

7. Formation et renforcement des capacités

- ≈ Administration locale
- ≈ Secteur privé
- ≈ Service de l'eau et de l'assainissement
- ≈ Communautés

8. Gestion financière

- ≈ Comptes du projet et paiements
- ≈ Mécanismes de flux financiers pour l'exécution du sous-projet
- ≈ Vérification des comptes

9. Identification de l'impact sur l'environnement

ANNEXE VII
LISTE D'INDICATEURS DE PERFORMANCE BASÉS SUR LES SERVICES D'AEPA

Couverture

- ≈ Pourcentage des ménages/de la population ayant accès
- ≈ Si certains domiciles sont exclus, quelles en sont les raisons?
 - ≈ Sources ponctuelles : à une certaine distance
 - ≈ Branchements : en fonction du nombre de domiciles raccordés.

Conditions relatives à la qualité, à l'assainissement et à l'environnement

- ≈ Paramètres de la qualité de l'eau (par exemple : plomb, arsenic, cadmium)
 - ≈ Mesurés : sur une base journalière, mensuelle, annuelle
- ≈ Autres paramètres de qualité (par exemple : goût, couleur)
- ≈ Conditions sanitaires aux sources et autour des sources ponctuelles (par exemple : protection des sources d'eau potable contre les animaux, drainage approprié).

Disponibilité

- ≈ Fourniture de services : nombre de jours par mois, d'heures par jour
- ≈ Temps moyen d'attente aux points d'eau
- ≈ Nombre de jours/heures d'interruption de services.

Exploitation et entretien

- ≈ Accomplissement des activités d'entretien courant et périodique conformément au calendrier prévu
- ≈ Temps de réponse pour la réparation des pannes
- ≈ Types, nombre et coût des réparations
- ≈ Types, nombre et coût du remplacement des pièces détachées.

Questions financières

- ≈ Le niveau de tarification établi permet-il de couvrir les coûts récurrents administratifs, d'exploitation et d'entretien, des principales réparations, et de la réhabilitation et l'extension du système ?
- ≈ Recouvrement des coûts : montant des arriérés, pourcentage de consommateurs qui ont payé
- ≈ Y-a-t-il un flux de trésorerie et un solde des comptes positifs ? Suffisent-ils à couvrir les principales réparations ?
- ≈ Tenue du compte bancaire et enregistrement des opérations financières
- ≈ Y-a-t-il un mécanisme de vérification des comptes ? Dans l'affirmative, quand a eu lieu la dernière vérification et quels en ont été les résultats ?

Relations avec les consommateurs

- ≈ À quel moment les redevances à la charge des usagers sont-elles collectées ?
- ≈ Réactivité aux plaintes et aux enquêtes
- ≈ Satisfaction des consommateurs (sur base d'enquêtes)
- ≈ L'entité chargée de la gestion présente-t-elle des rapports périodiques à la communauté ?

ANNEXE VIII
POINTS-REPÈRES DES TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES MISSIONS
DE SUPERVISION DU PROJET

Introduction

Les points suivants peuvent aider les chefs d'équipes de projets à évaluer les progrès de la composante AEPA, aux différentes phases de l'exécution du projet. En outre, en prenant connaissance de ces questions au préalable, les instances d'exécution peuvent se préparer de manière plus précise pour les missions de supervision et la supervision sur le terrain s'en trouvera plus efficace.

Lancement du projet

Les points suivants peuvent être vérifiés au cours d'une mission ou dans le cadre d'un atelier de lancement du projet.

Documentation écrite. Existe-il un manuel de procédures qui soit complet et testé sur le terrain ? Est-il écrit dans la langue locale et est-il accessible à tous les partenaires ? (Il peut être utile d'avoir des manuels ciblant différents niveaux). Les procédures, règles et réglementations concernant la passation des marchés sont-elles claires ? Les modèles et matrices facilitent-ils leur application ? Reposent-ils sur les principes de l'approche par la réponse à la demande ? Contiennent-ils des normes pour la qualité de l'eau et l'environnement ? Représentent-ils les principes et recommandations relatives à la conception des projets d'AEPA ?

Profil des partenaires. Tous les participants au projet, à quelque niveau que ce soit, sont-ils pleinement conscients du rôle qui leur revient, le comprennent-ils bien et ont-ils les moyens de le mener à bien ? Comment le projet corrige-t-il les défaillances de capacité ? L'analyse peut comporter de courtes visites aux sites possibles du projet, permettant une évaluation de première main ainsi que des entretiens avec les partenaires.

Plan de travail. Un plan d'exécution a-t-il été mis au point pour les six premiers mois du programme délimitant clairement les responsabilités ? Comporte-t-il des activités de départ essentielles, telles que les activités de promotion et l'établissement de systèmes intégrés d'information pour le projet ? Le système intégré d'information inclut-il la collecte de données de base, utiles pour le suivi et l'évaluation et qui peuvent être rattachées aux indicateurs du DSRP ? A-t-il été convenu d'un plan pour le type d'informations nécessaire aux fins des missions de supervision et de suivi (voir ci-dessous) ?

Supervision et suivi du sous-projet

Il sera utile pour la mission de supervision de structurer les missions régulières successives autour des éléments suivants, afin d'obtenir un tableau cumulatif de l'avancement du projet tout au long de son évolution. Ces éléments peuvent être organisés comme suit :

Progrès d'ensemble. Cet élément inclut des renseignements quantitatifs relatifs au nombre et aux types de systèmes, au nombre des communautés et des populations desservies et à l'ensemble des coûts et décaissements. Les missions de supervision viseront à créer et alimenter de façon continue une base d'informations sur les produits et les résultats cumulatifs en matière d'AEPA. Ces renseignements pourront être examinés rapidement lors de chaque mission de supervision et donneront une idée générale de la progression vers les cibles initiales et être évalués de façon plus détaillée lors d'examens annuels, à mi-parcours et finals. Ces renseignements pourraient provenir du cadre logique et inclure des indicateurs tels que :

- ≈ Nombre de communautés, populations et ménages bénéficiant de l'amélioration de l'AEPA (par type de système et par région)
- ≈ Coûts des investissements (coûts totaux, coûts par système, coût par ménage, variations par région)
- ≈ Achèvement et qualité des travaux (réalisations par rapport aux prévisions)
- ≈ Fonctionnement des systèmes (continuité du service et pannes)
- ≈ Impact sur la santé (suivi des enquêtes de base et indicateurs DSRP)
- ≈ Aptitudes et performance des acteurs (profil des acteurs : administrations publiques, tant nationales que locales, communautés, secteur privé et ONG)
- ≈ Satisfaction des consommateurs
- ≈ Enseignements retenus.

Vérification sur le terrain du sous-projet. Il sera utile, pour la mission de supervision, de faire une courte visite sur le terrain afin de vérifier les résultats communiqués et le respect des règles et procédures du projet, de se faire directement une idée des contraintes qui existent sur le terrain au niveau de l'exécution et de discuter des solutions possibles (voir la liste de contrôle ci-jointe).

Évaluation des partenaires. La mission de supervision devra évaluer l'aptitude des différentes parties prenantes et institutions, afin d'identifier les problèmes, les questions qui se posent, les solutions possibles.

Questions relatives aux politiques et aux institutions. Si la composante comporte des réformes politiques et institutionnelles, ce qui peut inclure la législation ou le renforcement des capacités de l'organisme national chargé de l'eau/assainissement, la mission de supervision devra rendre compte du progrès de ces réformes.

Plans de travail. La mission de supervision devra vérifier les plans de travail établis pour la prochaine phase d'exécution, en insistant sur les étapes déterminantes et sur les responsabilités.

Ressources

La mission de supervision constituée pour la composante AEPA comprendra au minimum :

- ≈ Une personne techniquement qualifiée, spécialiste en conception technique, installation et gestion de l'AEPA
- ≈ Un expert en sciences sociales ayant une bonne connaissance des aspects d'intermédiation sociale et de renforcement des capacités des projets d'AEPA.

Pour réunir ces compétences, on peut faire appel à d'autres membres de l'équipe chargée de la supervision de l'ensemble du projet multisectoriel.

Liste de contrôle pour la vérification/la visite du sous-projet sur le terrain

Pendant la vérification sur le terrain des différents sites du projet, les points suivants devront être contrôlés :

Activités de promotion et de présélection. La communauté a-t-elle reçu suffisamment de renseignements avant qu'elle ne formule sa requête ? Le processus de soumission de la requête et de pré-sélection a-t-il été perçu comme étant transparent ?

Mise au point, proposition et évaluation du sous-projet. La communauté a-t-elle été convenablement informée afin qu'elle puisse prendre des décisions éclairées s'agissant des choix de technologie, du niveau des services et de leurs conséquences pour l'exploitation et l'entretien ? A-t-on mis l'accent sur la santé et l'assainissement ? La communauté a-t-elle reçu une assistance technique suffisante ?

Progrès dans l'exécution du sous-projet. La mission de supervision devra évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du sous-projet par rapport au plan convenu. Cette comparaison devra porter non seulement sur les travaux de génie civil et la passation des marchés mais aussi sur l'appui à la communauté et les aspects d'intermédiation sociale et de renforcement des capacités. Tout écart important par rapport au calendrier convenu devra être analysé et résolu. En ce qui concerne les travaux, il est impératif de mettre expressément l'accent sur les résultats obtenus dans trois domaines contractuels :

- ≈ Calendrier des travaux
- ≈ Coût des travaux
- ≈ Qualité des travaux.

Fourniture des services issus du sous-projet. Pour les communautés où les investissements auront déjà été réalisés, la mission de supervision devra vérifier la fonctionnalité et la viabilité à long terme des services d'AEPA. Elle devra répondre aux principales questions suivantes (avec exemples d'indicateurs) :

- ≈ L'approvisionnement en eau actuel est-il fiable? (jours de service continu ; nombre et types de pannes)
- ≈ Le Comité d'eau et d'assainissement fonctionne-t-il bien? (accords juridiques ; dossiers et documents relatifs à l'entretien, formation et compétence de ses membres)
- ≈ Comment s'effectue le recouvrement des coûts (tarifs, taux de recouvrement ; solde bancaire)
- ≈ La qualité de l'eau est-elle assurée? (dossiers de suivi; plan de gestion de l'environnement)
- ≈ L'hygiène est-elle encouragée et pratiquée ? (évaluation de l'assimilation des messages visant à faire changer les comportements)
- ≈ Les groupes vulnérables sont-ils desservis (taux effectifs de couverture par rapport aux taux prévus par le plan)
- ≈ Les consommateurs sont-ils satisfaits? (résultats des discussions avec des groupe-tests).

Modèle de Termes de références pour un spécialiste en hygiène**1. Logique d'amélioration du comportement en matière d'hygiène**

Le raisonnement étayant cette proposition d'initiative dans (nom du pays) est fondé sur :

- ≈ Les maladies diarrhéiques sont l'une des principales causes de morbidité et de mortalité des enfants de moins de cinq ans en Indonésie.
- ≈ Il n'y a que peu de données fiables sur l'utilisation du savon après l'usage de toilettes ou après avoir nettoyé un enfant. Les études menées en milieu rural indiquent que le lavage des mains intervient surtout après le travail mais que le recours au savon n'est pas habituel.
- ≈ Des discussions informelles avec des membres féminins et masculins de la communauté ont montré que le savon n'est pas utilisé pour tuer les germes mais pour sentir bon.

Il est désormais reconnu que le lavage des mains est un des moyens les plus efficaces et bon marché permettant de réduire davantage l'incidence des maladies diarrhéiques que des programmes coûteux de construction d'infrastructures. Et pourtant les initiatives de promotion de l'hygiène entreprises dans le pays se sont centré sur les installations sanitaires et d'approvisionnement en eau, les bonnes méthodes de stockage et le traitement des eaux et non pas sur le lavage des mains. On ne sait donc pas grand-chose sur la disponibilité, l'abordabilité et le désir de savon, en particulier après un contact avec des excréments, dans les zones rurales et semi-urbaines. Il faut faire le lien entre les initiatives de promotion de l'hygiène et de fourniture d'installation d'approvisionnement en eau et d'assainissement et celles de production et de distribution de savon bon marché. Les fabricants de savon ne peuvent que profiter d'un développement des ventes de savon résultant de l'élargissement de leurs marchés à un plus grand nombre de ménages et en pénétrant mieux les marchés ciblés vers les ménages plus pauvres. Les administrations ne peuvent que profiter de la participation accrue des fabricants de savon à leurs programmes visant à améliorer la qualité de la vie en réduisant la morbidité liée aux mauvaises pratiques d'hygiène.

2. Objectifs et étendue de l'intervention

La Banque mondiale souhaite s'adjoindre par appel d'offres les services d'un spécialiste du changement des comportements chargé d'aider au développement et à l'amélioration de la programmation d'activités liées à la santé dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le consultant donnera les orientations et facilitera les relations entre les partenaires intéressés afin de renforcer les ressources et de cibler les efforts en vue d'établir une campagne d'information appropriée sur le lavage des mains en s'appuyant sur des programmes, projets et données d'information existants.

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- ≈ Visiter les sites du projet pour comprendre le contexte et l'envergure des activités existantes, notamment les activités de promotion de l'hygiène en milieu scolaire et communautaire actuellement en cours de réalisation, en liaison avec les améliorations des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement du village.
- ≈ De comprendre, de manière générale, quels sont le statut actuel, les contraintes et les incitations concernant le lavage des mains dans ces communautés.
- ≈ De rencontrer les administrations, ONG et les parties prenantes du secteur privé pour présenter le concept du programme de lavage des mains et pour évaluer leur intérêt ainsi que les moyens de poursuivre l'action.
- ≈ De fournir un modèle de collaboration et d'action pour un partenariat public-privé de promotion du lavage des mains dans le contexte du projet.
- ≈ D'obtenir l'appui des partenaires clés pour adopter le modèle de collaboration.

3. Assurer le contrôle des spécialistes recrutés

Le consultant aura les responsabilités suivantes :

- ≈ Mener une évaluation du projet en se concentrant sur les objectifs de changements des comportements.
- ≈ Fournir des informations qui seront intégrées dans la revue à mi-parcours concernant la composante 2.
- ≈ Fournir un cadre d'action au sein du projet pour développer une campagne en faveur du lavage des mains au savon en collaboration avec des partenaires et des administrations publiques qu'il aura identifiés.
- ≈ Obtenir l'adhésion active du Ministère de la santé et de celui de l'éducation pour le cadre d'action proposé.

4. Qualifications et sélection du consultant

Le consultant sera un spécialiste de la santé publique ayant une expertise dans le développement de programme de formation à l'hygiène et si possible dans l'élaboration des programmes de santé en partenariat. Il/Elle aura au minimum dix ans d'expérience dans la planification et le développement de campagnes de marketing social et de changement de comportement. Une expérience dans les secteurs du commerce et de l'industrie sera appréciée.

5. Résultats finaux

Les résultats à fournir finaux comprennent :

≈ Un rapport de fin de mission détaillant les entretiens avec les parties prenantes et les recommandations pour l'élaboration d'un cadre d'action permettant d'améliorer les programmes de formation à l'hygiène et au lavage des mains.

≈ Des recommandations et des informations pour la revue à mi-parcours.

6. Calendrier

La mission devra durer environ deux semaines entre le recrutement et la remise du rapport final.

ANNEXE X

MODÈLE DE STATUTS D'UN COMITÉ VILLAGEOIS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

(C'est un modèle de statuts indien utilisé pour la formation d'un comité villageois d'eau et d'assainissement)

Créé pour le

Village Bloc Quartier

Le Gram Panchayat du Village Bloc Quartier créé en vertu de l'article 29 (6) de l'Acte United Provinces Panchayat Raj Act de 1947 et du Govt. of UP GO NO-2158/33-1-2001/48/99 TC-II daté du 18 septembre 2001, approuve par les présentes la formation d'un Comité villageois d'eau et d'assainissement et l'autorise à effectuer les opérations de planification, construction, entretien et fonctionnement de projets d'approvisionnement en eau prévus par le programme Swajaldhara. Le Gram Panchayat promulgue par les présentes les règles et réglementations de formation et de fonctionnement des activités.

Règles générales

1. Cet ensemble de règles est nommé Règles du Comité villageois d'eau et d'assainissement.
2. Cet ensemble de règles s'applique dans les limites territoriales de la commune
3. Cet ensemble de règles entre en application à la date de notification.

Définitions :

1. "Gram Sabha" désigne une entité établie conformément à l'article 3 et constituée d'individus enregistrés sur la liste des électeurs du village.
2. "Gram panchayat" signifie un Gram Panchayat (constitué) conformément à l'article 12 de l'acte.
3. "Population" signifie la population telle qu'elle a été décomptée et publiée lors du précédent recensement de population et la population actuelle correspond à celle qui est actuellement décomptée dans le cadre du Programme Swajaldhara.
4. "Panchayat Area" signifie la zone territoriale d'un Gram Panchayat, telle qu'elle est décrite par le sous-article (I) de l'article II.
5. «Propriété et terres publiques» signifie les immeubles, parcs, jardins et autres emplacements auxquels on peut accéder moyennant paiement sur place ou par un autre moyen ou qui est ouvert au public.
6. «Village» signifie un territoire public, inscrit en tant que village dans les registres fiscaux du district auquel il appartient et dans lequel ce territoire est inclus et a été déclaré village aux termes de cette loi, par le gouvernement de l'État par un ordre ordinaire ou extraordinaire.
7. «Comité villageois d'eau et d'assainissement» signifie le comité formé dans le cadre du Programme Swajaldhara
8. «Organisation d'appui» signifie l'organisation qui viendra appuyer le fonctionnement du projet dans le village du Programme Swajaldhara. Ce peut être une ONG, une organisation à base communautaire, une entreprise ou une société.
9. 'Quorum' représente plus de 50 % du nombre total d'adultes de l'ensemble des ménages qui dépendent de la circonscription villageoise.

Règle 1

Procédure de formation du Comité villageois d'eau et d'assainissement (CVEA) :

1. JPS constitué d'après le UP Panchayat Rule act 1947 Rule 29-6 sera établi en tant que CVEA.
2. Le président du CVEA sera élu membre de Panchayat.
3. 7-14 membres seront cooptés par les groupements d'usagers.
4. Le trésorier du CVEA sera nommé par les membres du CVEA .
5. Le compte bancaire du CVEA sera géré conjointement par le président et le trésorier du CVEA.
6. Parmi les membres du CVEA (élus et cooptés) les membres sélectionnés, la représentation des SC/ST sera de 20% et celle des femmes de 30%.

Règle 2

Le mandat du Comité villageois d'eau et d'assainissement :

1. Le mandat du Comité villageois d'eau et d'assainissement est de cinq ans à l'expiration de la cinquième année, le Comité villageois d'eau et d'assainissement sera sélectionné sur proposition du Gram Panchayat.
2. En cas de dissolution du Gram Panchayat, le Comité villageois d'eau et d'assainissement continuera à opérer jusqu'à la formation du nouveau Gram Panchayat. Si le nouveau Gram Panchayat accorde sa confiance au Comité villageois d'eau et d'assainissement par la voie d'une résolution spécifique, le Comité villageois d'eau et d'assainissement existant poursuivra sa tâche jusqu'à la fin de son mandat.
3. Au cas où le Gram Panchayat nouvellement élu exprimerait un vote de défiance, la réélection du Comité villageois d'eau et d'assainissement sera organisée, à défaut le Comité villageois d'eau et d'assainissement existant poursuivra sa tâche jusqu'à la fin de son mandat.
4. À la fin de son mandat, le nouveau Comité villageois d'eau et d'assainissement sera constitué conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Règle 3

Relations entre le Comité villageois d'eau et d'assainissement et le Gram Panchayat :

1. Le Comité villageois d'eau et d'assainissement est formé en sous-comité du Gram Panchayat. Il doit donc soumettre chaque année un descriptif de ses activités, de ses comptes de recettes et dépenses, et il doit se plier aux suggestions du Gram Panchayat.
2. Les comptes du Comité villageois d'eau et d'assainissement seront vérifiés ainsi que ceux du Gram Panchayat.

Règle 4

Fonctions du Comité villageois d'eau et d'assainissement :

1. Le Comité villageois d'eau et d'assainissement devra identifier les actifs hérités du précédent Schéma d'approvisionnement en eau potable, conformément au processus prévu par le Programme Swajaldhara, et en établir une liste détaillée.
2. Le Comité villageois d'eau et d'assainissement ouvrira et gèrera un compte dans une banque ou un bureau de poste pour y déposer et gérer les fonds attribués par le gouvernement/autres institutions.
3. Le Comité villageois d'eau et d'assainissement collectera les contributions (en espèces ou en main-d'oeuvre) aux travaux de construction et les paiements des bénéficiaires/Panchayat pour le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'approvisionnement.
4. Les contributions des membres et les états de recettes et de dépenses du Comité villageois d'eau et d'assainissement seront accessibles au public.

Règle 5

Le Comité villageois d'eau et d'assainissement présentera dans un lieu public, avec l'aide de la communauté et des organisations d'appui, une carte communautaire du village répertoriant les propriétés publiques, les ressources naturelles et les ménages du village auxquels elles appartiennent.

Règle 6

Le Comité villageois d'eau et d'assainissement, en liaison avec les organisations d'appui, débattrà de toutes les options d'approvisionnement en eau potable et de système de drainage possibles pour l'évacuation des eaux usées des ménages ; et sélectionnera la meilleure option en fonction de ses avantages et inconvénients et de la capacité financière des habitants du village.

Règle 7

Le Comité, fera une présentation de tous les plans d'action communautaires, avec l'aide du village, lors des réunions plénières du village, auxquelles un membre adulte de chaque ménage doit obligatoirement participer. La réunion devra bénéficier du quorum requis.

Quorum : Présence de membres adultes représentant plus de la moitié des ménages composant chacun des quartiers du village.

Règle 8

Le Comité relèvera en toute saison (hiver, été, saison des pluies) le niveau de l'eau dans les sources et assurera

la conservation de ces données. Il préparera également un plan d'action environnemental avec comme objectif la préservation des sources d'eau.

Règle 9

Le Comité animera les programmes de renforcement des capacités et recevra les fonds prévus pour les latrines, les fosses de compost, les puits perdus, les dépôts d'ordures, les citernes d'eau de pluie, le forage pour les pompes manuelles, les plantations d'arbres, les bassins d'irrigation, les chemins communautaires, le naula, le gadhera, les modifications, etc; en fonction des demandes et accordera les fonds disponibles aux bénéficiaires en deux tranches. Il devra également procéder aux dépôts sur ses comptes des contributions et des avances pour l'entretien prévues pour le projet proposé.

Règle 10

Si la source d'approvisionnement en eau se trouve en forêt, le Comité engagera une action avec le soutien des organisations d'appui pour acheter la zone forestière à tempérament et déposera régulièrement les montants dus pour le loyer et l'entretien sur les comptes correspondants.

Règle 11

Évaluation de la taxe sur l'eau et perception :

Le Comité villageois d'eau et d'assainissement doit rester libre de fixer le barème des tarifs de l'eau en fonction du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures nouvelles et existantes d'approvisionnement en eau potable du village.

Le Comité villageois d'eau et d'assainissement veillera à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de la fourniture des services d'eau. Dans cette optique, il prépare un budget recettes/dépenses annuel et fixe le niveau des barèmes de tarif de l'eau que devront payer les consommateurs. Il prépare une résolution et la soumet à l'assemblée générale du village pour que soit votée une résolution de payer tous les coûts liés à l'entretien, le fonctionnement, l'usage et les détériorations, l'électricité et les produits chimiques, etc. dans le cadre des schémas d'approvisionnement en eau.

Règle 12

En cas de désaccord sur des questions comme les projets de construction pour l'approvisionnement en eau, l'entretien, l'acquisition de terrains de construction, la pollution de l'eau, la collecte des redevances d'eau etc, le Comité sera libre d'arbitrer avec l'aide des institutions villageoises Van Panchayat, Revenue department et Forest department.

Règle 13

Responsabilités et droits du Comité :

Le Comité sera libre de déterminer en réunion plénière les options technologiques permettant de planifier, exécuter, faire fonctionner et entretenir les installations d'eau potable et d'assainissement de l'environnement du village et de répartir les responsabilités entre les membres ; d'établir des règles d'assainissement de l'environnement, de propreté des maisons et du village et des pénalités financières au cas où il leur serait contrevenu ; de déposer les montants ainsi prélevés sur ses comptes et de délivrer un reçu validé à la personne concernée.

Le Comité sera libre de conclure tout accord relatif aux installations d'eau potable et d'assainissement de l'environnement du village; de recevoir les fonds prévus pour les travaux ; d'ouvrir des comptes joints dans une banque ou dans un bureau de poste et de rester en conformité avec les accords.

Documents à fournir :

Le Comité maintiendra à jour les documents suivants concernant ses revenus, ses dépenses, ses actifs, ses décisions et observations, etc. :

1. Registre de passation des marchés
2. Registre des membres
3. Registre des actifs et des stocks
4. Registre des visiteurs
5. Registre des informations de base et générales
6. Registre des contributions en espèces et en main d'œuvre

7. Relevés de banque et souches des carnets de chèques
8. Registre des livrets des comptes, journal comptable et souches des bons de commandes
9. Livre des recettes
10. Registre des recettes de redevances d'eau
11. Registre des factures d'électricité
12. Registre des paiements et des dépenses
13. Autres documents nécessaires

Phase d'exécution

Règle 14

Le Comité aura la responsabilité d'assurer des passations de marchés de travaux de bonne qualité, respectant les normes ISI etc.

Règle 15

Le Comité aura la responsabilité de sélectionner la main d'œuvre qualifiée locale, d'en assurer la formation et de lui verser des honoraires pour l'accomplissement des travaux requis.

Règle 16

Le Comité s'engage à conserver tous les livret bancaires et livres de caisse de tous les comptes joints ou autres, carnet de reçus, registre des inventaires, registre des utilisations de main d'œuvre, compte-rendus de projets, registre des visiteurs et cahier de suggestions, les registres de mesures des sources, des latrines, des informations de base, des enquêtes sur la propreté des maisons et d'autres questions reliées.

Règle 17

Le Président/trésorier est responsable de la conservation de tous les documents comptables.

Règle 18

Le Comité est responsable de l'entreposage et de la conservation des éléments matériels et de la mise à jour des documents et il peut désigner toute personne de son choix pour le faire, volontaire ou rémunéré sur honoraires.

Règle 19

Le Comité est responsable de l'exécution conforme des accords avec les organisations concernées, des demandes de paiement et de l'exécution de toutes les démarches nécessaires.

Le Comité est responsable de la préparation de tous les états financiers et comptables et de la progression de la réalisation des projets ce dont il rendra compte lors de l'assemblée plénière afin d'obtenir son accord après avoir informé le Gram Pradhan.

Phase de post-exécution

Règle 20

Le Comité sera pleinement responsable de l'acquisition de toutes les constructions, de leur fonctionnement et de leur entretien. Le Comité sera en droit de nommer toute personne (s) (volontaire ou rémunéré sur honoraires) conformément aux règles approuvées d'entretien des constructions.

Règle 21

Le Comité sera en droit de collecter auprès de chaque ménage les sommes jugées nécessaires pour le fonctionnement et l'entretien des constructions et de les déposer chaque mois sur le compte bancaire du Comité.

Règle 22

Le Comité pourra remonter ou baisser les tarifs de l'eau en fonction des dépenses d'entretien prévues.

Règle 23

Afin de s'assurer de la diffusion des bénéfices en termes de potabilité de l'eau, d'assainissement, de santé et de sensibilisation à l'environnement, le Comité réalisera tous les six mois une enquête auprès des ménages et présentera ses résultats à la communauté villageoise pour en débattre.

Règle 24

Le Comité se réunira au minimum une fois par mois. L'ordre du jour de cette réunion mensuelle passera en revue les travaux de construction, les travaux de développement communautaires, les progrès des réalisations physiques et l'état financier du fonctionnement et de l'entretien.

Règle 25

Tout candidat devra faire un dépôt de garantie d'un forfait de Rs 500/- auprès du Comité, pour chaque nouveau branchement, en fonction de la disponibilité de l'eau. Le candidat sera seul responsable des frais occasionnés par le raccordement entre la conduite principale et son domicile. Le raccordement sera effectué par Comité villageois d'eau et d'assainissement sous la responsabilité de la personne chargée de l'entretien.

Règle 26

L'abonné ne doit pas toucher à la conduite d'eau principale et le Comité a le droit d'exiger une amende de Rs 500/- et il fera si nécessaire procéder au débranchement pour tout pompage non autorisé.

Règle 27

L'abonné devra régler chaque mois la redevance d'eau prescrite. Le Comité aura le droit de déconnecter tout usager qui n'aurait pas réglé ses redevances pendant deux mois consécutifs.

Règle 28

Chaque famille n'aura droit qu'à un seul branchement privé. L'abonné ne pourra pas louer ou sous-louer à quiconque un branchement à partir de son branchement. Le Comité aura toute autorité pour imposer des pénalités financières ou le débranchement.

Règle 29

La défécation à l'air libre, le pâturage du bétail, l'évacuation des morts et les dépôts d'ordures sont interdits dans un rayon de 100 mètres autour de tout point d'approvisionnement en eau. Le Comité pourra infliger une amende de Rs 50 à tout contrevenant pris sur le fait, ou plus si le délit se répète.

Règle 30

Le Gram Panchayat assurera sur son propre budget les réparations nécessaires en cas de désastre naturel ou de situation ingérable.

ANNEXE XI
REPÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'INDICATEURS-CLÉS DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION DE PROJETS AEPA

En fonction des étapes du cycle du projet

Préparation

- Les parties prenantes publiques locales et les communautés sont informées des projets
- Des formulaires d'auto-évaluation sont distribués et récoltés
- Les organisations partenaires sont engagées

Planification

- Les organisations communautaires sont mobilisées, formées et enregistrées
- Les études de faisabilité et de conception sont réalisées
- Les personnels des administrations locales sont formés au projet

Exécution

- Pourcentage et total de population touchée par les installations d'approvisionnement en eau
- Nouvelles installations d'assainissement en construction, achevées, et en cours de rénovation, par type
- Pourcentage de la communauté touchée par la promotion de l'hygiène
- Organisations communautaires formées par type de formation
- Accords de projets signés avec les autorités locales
- Plans de développement sectoriels et répartitions budgétaires approuvés

Exploitation et entretien

- Dépenses d'exploitation et d'entretien, et taux de recouvrement des coûts
- Qualité de l'eau
- Nombre d'usagers de l'eau
- Installations d'assainissement régulièrement utilisées
- Sensibilisation à l'hygiène, lavage des mains après passage aux toilettes

En fonction des parties prenantes concernées

Village/communauté – Indicateurs	Phase
<ul style="list-style-type: none"> • L'administration locale a organisé des réunions de l'ensemble de la communauté pour assurer la participation de la communauté à la planification et la gestion du projet pour (a) faire les choix technologiques ; (b) passer les marchés de matériel en gros ; et (c) ratifier les dépenses de fonctionnement et d'entretien 	Planification, exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des ménages ayant participé en espèces/travail/nature par rapport au total des ménages d'usagers 	Planification, exécution
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de couverture des coûts de fonctionnement et d'entretien par rapport à l'objectif 	Exploitation et entretien
District/municipalité – Indicateurs	Phase
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe pluridisciplinaire en place 	Pré-planification
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions approuvées par (date) en pourcentage des répartitions faites et indiquées par l'état pour l'année 	Planification
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de visites de revue périodiques effectuées au cours du dernier trimestre par rapport au nombre prévu 	Planification, exécution, fonctionnement et entretien
État – Indicateurs	Phase
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un protocole d'accord signé avec les pouvoirs publics fondé sur un document de prospective et un plan d'action ? 	Pré-planification
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de personnes (différentes parties prenantes) formées par rapport à ce qui était prévu pour le trimestre dans le plan de renforcement des capacités de l'État 	Toutes phases
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de visites de revue périodiques effectuées au cours du dernier trimestre par rapport au nombre prévu 	Planification, exécution, fonctionnement et entretien

ANNEXE XII
**Indicateurs d'évaluation de l'approvisionnement en eau, de
l'assainissement et des incidences sur la santé**

Approvisionnement en eau, assainissement et santé

- Services de santé
- Pratiques améliorées d'hygiène (par exemple lavage des mains au savon et élimination des excréments)
- Couverture améliorée
- Accès équitable
- Utilisation hygiénique des services AEPA (tant eau qu'assainissement)
- Réduction de la pauvreté par la croissance de la productivité
- Utilisation plus efficace du temps gagné en collecte de l'eau
- Projet de gestion et d'entretien durable
- Diminution des temps de marche d'accès et économies de temps
- Nouvelles activités de production reliées à l'eau
- Satisfaction des usagers en termes de fourniture des services d'approvisionnement et d'assainissement
- Accès durable de tous les habitants en milieu rural à un minimum de xx litres d'eau toute l'année par tête par jour provenant de sources améliorées
- Diminution de l'incidence des maladies liées à l'eau

ANNEXE XIII
DOCUMENTATION EN LIGNE, ET AUTRES...

Contrats avec la communauté

Community-Based Contracting : A Review of Stakeholder Experience
Samantha de Silva, Banque mondiale

Community-Based Water Systems in Small Towns in Sri Lanka
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Community Contracting in Rural Water and Sanitation
Banque mondiale

Instrumentos para la participación de la comunidad, Manual para la capacitación de capacitadores en técnicas participatorias
Lyra Srinivasan, PNUD

La contratación por la comunidad, empoderamiento y saneamiento rural en el Perú
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Novembre 2001

Environnement

Environmental Resources Management : Environmental Standards for Water
ODA Ref. 3274, London

Manuel sur les programmes d'eau/assainissement
WELL/DFID (Water and Environmental Health at London and Loughborough,
Department for International Development)
(Consulter les chapitres 2.3 Health Aspects et 2.5 Environmental Sustainability)

Exploitation et entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural : catalogue de formations à l'usage des gestionnaires et des planificateurs
IRC International Water and Sanitation Centre
(Consulter le module 1, Unit 4 : Linking Water, Health, Sanitation and Environmental Protection)

Manuel sur la communication en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement environnementaux
UNICEF en collaboration avec IRC

Financement

Designing Direct Subsidies for the Poor : A Water and Sanitation Case Study
Public Policy for the Private Sector, Groupe de la banque mondiale

Do Cross-Subsidies Help the Poor to Benefit from Water and Wastewater Services? Lesson from Guayaquil
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Economics and Finance of Rural Water Supply and Sanitation : Rural Water Supply and Sanitation Clinic Series
Banque mondiale, 1999

Estudio Costos en Proyectos Rurales que Proveen Agua en la Región Andina
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, banque mondiale

Financing Water and Sanitation : A Policy Briefing Paper
WaterAid

Financing Water and Sanitation : Key Issues in Increasing Resources to the Sector
S. Annamraju, B. Calaguas, and E. Gutierrez, WaterAid

Improving Cost Efficiency of Rural Water Supply Projects : Findings, Conclusions, and Recommendations of a Regional Cost Study
Alain Mathys and Shirley Claire, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Gérer l'eau comme un bien économique : The Transition from Supply-Oriented to Demand-Responsive Services
Mike Garn, Banque mondiale

Perú : Modelos de política financiera en la dotación de servicios de agua y saneamiento sostenibles a comunidades rurales

Francisco Verdera, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Subsidios para elaboração de programas estaduais de saneamiento rural

Instituto de Planejamento Econômico e Social IPLAN

Rôle des femmes

Gender in Water Resources Management, Water Supply and Sanitation : Roles and Realities Revisited

IRC, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Gender Issues Network Water Supply and Sanitation Collaborative Council

Género en el sector agua y saneamiento de la Región Andina, Hallazgos :

Recomendaciones y propuesta estratégica

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Objetivos e indicadores, incorporación de la mujer a las tareas relativas al agua y al saneamiento

UNPD

Toolkit on Gender in Water and Sanitation : Gender Toolkit Series No. 2

Monica S. Fong, Wendy Wakeman, and Anjana Bhushan

Hygiène et assainissement

Achieving Sustained Sanitation for the Poor : Policy and Strategy Lessons from Participatory Assessment in Cambodia, Indonesia and Vietnam

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

An Anthropological View of Sanitation Issues in Rural Bolivia : A Summary

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, banque mondiale

Aprendamos Jugando

Pasatiempo de Educación Sanitaria, USAID

Domestic Hygiene and Diarrhoea : Pinpointing the Problem

Val Curtis, London School of Hygiene and Tropical Medicine

Ecological Alternatives in Sanitation

Department for Natural Resources and the Environment, August 1997

Handwashing for Health : The Power of Market

Banque mondiale

Health and Hygiene Education in Water and Sanitation Projects

Water and Sanitation Program, CARE Peru

Hygiene Promotion : A Practical Manual for Relief and Development

Suzanne Ferron, Joy Morgan, and Marion O'Reilly

La pequeña y mediana entidad de servicios de saneamiento (PYMESS) : Propuesta para mejorar la gestión en la ciudad de Talavera

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale, Municipalidad Distral de Talavera Apurimac, CESAL, MEBE Consultoria S.A., January 2001

Learning the Fundamentals of Hygiene Promotion

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Marketing Sanitation in Rural India

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Metodologías participativas en educación sanitaria : Una adaptación de PHAST para Comunidades Rurales Andinas del Perú

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale, Novembre 2001

Motivating Better Hygiene Behavior : Importance for Public Health Mechanisms of Change
UNICEF

On-Site Sanitation : An International Review of World Bank Experience
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Promoting Health and Hygiene through the School System in Peru
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Sanitation, Health and Hygiene in Banque mondiale Rural Water Supply and Sanitation Projects
Europe and Central Asia Regional Studies Program, banque mondiale

Towards Better Programming : A Manual on School Sanitation and Hygiene
UNICEF in collaboration with IRC

Towards Better Programming : A Sanitation Handbook
UNICEF in collaboration with IRC

Water, Sanitation and Hygiene : A Country Situation Analysis Paper from Lao PDR
Banque mondiale

Questions juridiques

El impacto de reglas institucionales en la sostenibilidad del suministro de agua en áreas rurales
Jose Quiton, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

La Asociación de Usuarios en la gestión de servicios de agua en localidades rurales múltiples
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Launching Sector Reforms
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Perú : Lineamientos para un programa nacional de agua y saneamiento rural, documento de Trabajo
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale, June 1998

Reforming Water Supply in Abidjan, Côte d'Ivoire : A Mild Reform in a Turbulent Environment
Claude Menard and George Clarke

Tool Box Integrated Water Resources Management : Sharing Knowledge for Equitable, Efficient and Sustainable Water Resources Management
Global Water Partnership

Suivi et évaluation

El Alto Condominial Pilot Project Impact Assessment : A Summary
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Evaluación intermedia del segundo programa de Apoyo a las operaciones del FONCODES : Evaluación de impacto de los proyectos financiados por FONCODES informe final
Instituto Apoyo, August 2000

Evaluación participativa de 15 sistemas de agua y saneamiento en la República de Bolivia
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Ex-Post Evaluation of the Honduran Social Investment Fund (FHIS 2)
Ian Walker, Rafael del Cid, Fidel Ordonez, and Florencia Rodriguez, July 1999

Global Water Supply and Sanitation Assessment 2000 Report
El Alto Condominial Pilot Project Impact Assessment : A Summary

Impact Evaluation of the Jamaica Social Investment Fund : Interim Final Report
Letting Communities Take the Lead : A Cross-Country Evaluation of Social Funds Performance

Jamaica Social Investment Fund : Technical Audit, Appendix 4, Completed Audit Forms for Individual Projects

Letting Communities Take the Lead : A Cross-Country Evaluation of Social Funds Performance
Banque mondiale
(Voir chapitre 7)

Methodology for Participatory Assessments with Communities, Institutions, and Policy Makers
R. Dayal, C. Van Wijk, N. Mukherjee

Participatory Evaluation : Tools for Managing Change in Water and Sanitation
Deepa Narayan, Banque mondiale Technical Paper 207

Social Funds : A Review of World Bank Experience
Banque mondiale, Février 2002

Chaînes d'approvisionnement

Creating Successful Private Sector Supply Chains
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

The Growth of Private Sector Participation in Rural Water Supply and Sanitation in Bangladesh
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

The Private Sector in Water Competition and Regulation
Banque mondiale

The Rope Pump : Private Sector Technology Transfer from Nicaragua to Ghana
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

The Treadle Pump : An NGO Introduces a Low-Cost Irrigation Pump to Bangladesh
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Technologies

Consumers Choice : The Sanitation Ladder, Rural Sanitation Options in Lao PDR
National Water Supply and Environmental Health Programme, Ministry of Health, Vientiane, Lao PDR, Water and Sanitation Program, East Asia and the Pacific (WSP-EAP), May 2001

Metodologías y tecnologías apropiadas en proyectos de saneamiento básico rural : Compendio de experiencias y evaluaciones de proyectos en Bolivia y Ecuador

Propuesta de normas de diseño para infraestructura de servicios de agua y saneamiento en el área rural
Water and Sanitation Program, April 2000

Rural Poor Choose Their Water and Sanitation Services in Lao PDR
Sanitation Program for East Asia and the Pacific, Water and Sanitation Program

Taller Regional, tecnologías adecuadas en saneamiento básico para el ámbito rural, Memoria
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, avril 1998

Tecnologías apropiadas : Diseño y construcción de tanques de ferrocemento
Carlos Ibarra Sandoval, Programme pour l'eau et l'assainissement

Uso del ferrocemento, bombas manuales y desinfección del agua en el área rural del Perú
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, août 1999

Consentement à payer

Giving Communities Choice Is Not Enough !

Jennifer Sara, Banque mondiale

Promoting DRA in Lao PDR : Water Supply Informed Choice

Lao Country Office, banque mondiale

Willingness to Pay for Water in Remote Chinese Villages

Huang Ping, Chinese Academy of Social Sciences

Willing to Pay but Unwilling to Charge

Water and Sanitation Program



ANNEX XIV LIENS UTILES

Liens internes

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes petites et rurales

Contrats avec la communauté, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes petites et rurales

Manuel de participation du secteur privé aux programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
[http : //www.worldbank.org/html/fpd/water/wstoolkits/index.html](http://www.worldbank.org/html/fpd/water/wstoolkits/index.html)

Documentation en ligne programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural
[http : //www.worldbank.org/watsan/rural_online.html](http://www.worldbank.org/watsan/rural_online.html)

Publications programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement
[http : //www.worldbank.org/html/fpd/water/publications.html](http://www.worldbank.org/html/fpd/water/publications.html)

Gender and Social Intermediation
[http : //www.worldbank.org/html/fpd/water/topics/socialintermediation.html](http://www.worldbank.org/html/fpd/water/topics/socialintermediation.html)

Presentations programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural
[http : //www.worldbank.org/html/fpd/water/forum2002/index.html](http://www.worldbank.org/html/fpd/water/forum2002/index.html)

Fonds sociaux

Développement mené par la communauté (CDD)

Liens vers des sites traitant des choix de technologies d'AEPA

SKAT-Watsan
[http : //www.skat.ch/ws/link/watsan/WW_tech.html](http://www.skat.ch/ws/link/watsan/WW_tech.html)

Sanicon-Sanitation Connection
[http : //www.sanicon.net/themes/intro.php3?theme=3](http://www.sanicon.net/themes/intro.php3?theme=3)

Liens vers des sites traitant de la planification participative

Livelihoods
[http : //www.livelihoods.org/](http://www.livelihoods.org/)

Outils pour la formation et la planification SE (Intranet)

Liens externes

CEPIS : Pan American Center for Sanitary Engineering and Environmental Sciences
[http : //www.cepis.ops-oms.org/indexeng.html](http://www.cepis.ops-oms.org/indexeng.html)

Portail du développement (Development Gateway)
[http : //www.developmentgateway.org/](http://www.developmentgateway.org/)

Department for International Development (DFID)
[http : //www.dfid.gov.uk/](http://www.dfid.gov.uk/)

GARNET
[http : //www.lboro.ac.uk/departments/cv/wedc/garnet/](http://www.lboro.ac.uk/departments/cv/wedc/garnet/)

Global Water Partnership
[http : //www.gwpforum.org/servlet/PSP](http://www.gwpforum.org/servlet/PSP)

Integrated Resource Management Research Pty Ltd
[http : //www.iwra.siu.edu/](http://www.iwra.siu.edu/)

International Water and Sanitation Centre
<http://www.irc.nl/>

Stockholm International Water Institute
<http://www.siwi.org/>

The Water Page
<http://www.thewaterpage.com/>

The World Water Assessment Programme (WWAP)
http://www.skat.ch/ws/link/watsan/WW_tech.html

Third World Water Forum, Kyoto, Japan
<http://www.waterforum.org/>

UNICEF Water, Environment and Sanitation
<http://www.unicef.org/programme/wes/>

WaterAid
<http://www.wateraid.org.uk/>

Water Magazine
<http://www.watermagazine.com/>

Water and Sanitation Program
<http://www.wsp.org/english/index.html>

Water Web Organization
<http://www.waterweb.org/>

Water, Engineering and Development Centre (WEDC)
<http://www.lboro.ac.uk/departments/cv/wedc/> World Commission on Dams <http://www.dams.org/>

World Conservation Union
<http://www.iucn.org/>

World Health Organization Water, Sanitation and Health
http://www.who.int/water_sanitation_health/en/

World Resources Institute
<http://www.wri.org/>

Water Supply and Sanitation Collaborative Council
<http://www.wsscc.org/index2.cfm?CFID=3498&CFTOKEN=58384806>

Worldwatch Institute
<http://www.worldwatch.org/>

World Water Council
<http://www.worldwatercouncil.org/>

Novembre 2004

Translation : Adélaïde Barbey

Photographies : World Bank Photo Library ;
Guy Stubbs/Water and Sanitation Program-South Asia,
et Ian Pearson

Dessins :

page 15 : « Project Implementation Manual, in
2 Volumes », Volume 1, Government of the Republic of
Zambia, Microprojects Unit, National Commission for
Development Planning, Zambia

pages 27 et 73 : « District Operational Manual (DOM) »,
Rural Water and Sanitation Programme, The United
Republic of Tanzania, Ministry of Water and Livestock
Development, Tanzania

Quatrième de couverture : « Towards Better Programming : A Manual on
School Sanitation and Hygiene », UNICEF in collaboration with IRC

Créé par : Write Media

Imprimé par : PS Press Services Pvt Ltd



Site du Guide pratique sur l'approvisionnement en
eau et l'assainissement en milieu rural pour les
projets multisectoriels :
<http://www.worldbank.org/rwsstoolkit/index.htm>

Pour toute information complémentaire, contactez :
Le **Bureau d'aide de l'eau** (whelpdesk@worldbank.org)

Ou consultez

Les pages bleues sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement :
http://www.worldbank.org/html/fpd/water/pdf/bluepages_2000.pdf

